CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

10me ANNÉE



CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DE LIÈGE

10º ANNEE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

10me ANNÉE



CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT: 5-00 FR. PAR AN

LE NUMÉRO : O FR. 50

pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois: Maison Curtius

1914-1918

Après avoir gardé le silence pendant plus de 54 mois, la *Chronique Archéologique du Pays de Liége* peut enfin reparaître.

Bon nombre de nos membres et de nos abonnés auront, certes, regretté la disparition de notre organe mensuel ; certains même d'entre nos collègues n'ont peut-être pas apprécié, comme elle devait l'être, la décision prise par l'Institut de renoncer temporairement à la fois à ses assemblées mensuelles et à toutes publications.

Mais l'attitude de notre société devait, avant tout, être digne. Nous était-il possible de pactiser avec un pouvoir occupant qui n'avait d'autre souci que d'accabler notre population de vexations de tout genre ? Pouvions-nous songer à déclarer nos réunions, c'est-à-dire les placer sous le contrôle de la police teutonne, aussi soupçonneuse qu'astucieuse ?

Pouvions-nous davantage soumettre nos publications à l'arbitraire de la censure allemande ? C'était nous obliger, par le fait même, à nous taire, quand nous aurions voulu parler, à tout laisser faire et dire...

Si la Chronique avait continué à paraître, notre premier devoir, dès notre numéro de novembre 1914, eût été de pro-

tester avec la dernière énergie contre le trop célèbre manifeste des « intellectuels » d'Outre-Rhin, « cette honteuse apologie du meurtre, de la rapine et de la dévastation », suivie de près du non moins odieux, injurieux et mensonger appel des Universités allemandes.

N'aurions-nous pas dû nous élever avec la plus profonde indignation contre les nombreux actes de vandalisme dont, dans le seul domaine archéologique, les envahisseurs se sont rendus coupables au pays de Liége?

Aurions-nous pu taire la destruction systématique, injustifiable et impardonnable de Visé, avec ses nombreuses richesses artistiques et historiques ?

Eussions-nous pu passer sous silence le pillage de la remarquable collection Huybrigts à Tongres et les dévastations sauvages dont la plupart de nos vieux châteaux de la Hesbaye ou du Condroz portent encore aujourd'hui les traces ?

Que n'eût-il pas fallu dire aussi du sort qui fut réservé à la Bibliothèque de notre Université de Liége et des vols commis dans la riche collection Wittert, ainsi que dans maintes autres collections privées ?

Enfin, l'incendie criminel de la célèbre Bibliothèque de l'Université de Louvain, eût-elle pu laisser indifférent un vrai Belge ?

Aujourd'hui que, grâce à la bravoure de notre vaillante armée, conduite par son héroïque et grand Roi, la Belgique est redevenue libre, que la liberté de pensée et de parole nous est rendue, le premier devoir de l'Institut Archéologique, en reprenant la publication de sa *Chronique*, est de protester le plus ouvertement possible contre les abominations de tout genre dont notre pauvre patrie a été la malheureuse victime.

Notre société a aussi le devoir de payer un juste tribut d'hommage à la mémoire de ceux qui ont versé leur sang pour la plus noble des causes, celle de l'honneur foulé aux pieds par un ennemi parjure, de saluer respectueusement ceux qui, dans l'élan de leur patriotisme indompté, ont connu les horreurs des geôles allemandes ou les heures douloureuses de l'exil.

Fidèle à la mission qu'elle s'est imposée depuis bientôt douze ans, la *Chronique Archéologique* reprend aujourd'hui son œuvre de vulgarisation scientifique. Indépendamment de ses notices variées, elle continuera à refléter la vie scientifique de notre Institut dans ses moindres manifestations; elle poursuivra aussi la publication de son Inventaire archéologique. Sous une rubrique nouvelle enfin, elle fera autant que possible un relevé des destructions et des pillages que, dans son patrimoine artistique ou historique, notre ancien pays de Liége a eu à subir au cours de 52 mois d'occupation et d'oppression. Ce bilan, tristement éloquent, des richesses que notre patrie liégeoise a perdues à jamais, restera le stigmate indélébile d'une nation autrefois grande, aujourd'hui à jamais déshonorée, à laquelle nous rattachaient de multiples liens scientifiques.

Pour des raisons d'ordre économique (rareté du papier, cherté de la main-d'œuvre d'impression, coût élevé de l'illustration, etc.), la *Chronique* ne pourra pas prendre d'emblée l'ampleur que l'Institut eût désiré lui donner. Peut-être devra-t-elle, dans le principe, ne paraître que tous les deux mois ; elle reprendra sa régularité d'autrefois, dès que les circonstances le permettront.

L. RENARD.

Lucien RENARD

Au moment où, la Patrie étant délivrée du joug d'un étranger vil et odieux, l'Institut Archéologique Liégeois, comme toutes les autres sociétés savantes du pays, allait reprendre le cours de ses travaux et devait pour cela, après de longs mois d'inactivité forcée, pouvoir compter sur la collaboration éclairée et assidue de ses membres et de ses dirigeants, une perte immense est venue atteindre notre vieille société liégeoise. Celui qui avait rédigé, peu de jours auparavant, l'article de si fière allure que l'on vient de lire ci-dessus et où l'on aura vite reconnu la marque de l'homme

qui l'inspira, Lucien Renard, a été brusquement enlevé à l'amour des siens, à la sympathie ardente de ceux qui l'avaient pu approcher, à l'affection admirative de tous ses collègues et collaborateurs. Une maladie qui, en se compliquant dangereusement au bout de quelques heures, pardonne rarement, l'a surpris en plein travail, alors que, grâce aux circonstances, il se redonnait entièrement et à ses goûts pour les recherches d'érudition et à ses fonctions de secrétaire général de l'Institut.

Il avait préparé, avec son soin habituel, le travail des deux dernières séances auxquelles nous avons eu le bonheur de le voir encore au milieu de nous, celles du 22 décembre 1918 et du 26 janvier 1919; il mettait la dernière main à son rapport sur les travaux de l'Institut en 1918; il s'occupait à composer, pour le livrer bientôt à l'impression, un nouveau numéro de la *Chronique*; il songeait déjà à donner une suite au *Bulletin* de 1914, dont le premier fascicule seul avait pu paraître avant la guerre. Le jour même de sa mort, le dimanche 9 février, en sa qualité de représentant de notre société, il devait assister à une réunion du Comité chargé de préparer une manifestation en l'honneur du grand érudit, le chevalier C. de Borman, l'historien attitré des Echevins de Liége.

La mort lui a vraiment comme arraché la plume des mains; elle a voulu annihiler à jamais son cerveau toujours en travail, éteindre son cœur toujours au service du Bien et de la Science, dont il s'était fait le servant passionné autant que désintéressé.

Les passions de Lucien Renard furent, en effet, en dehors de ses affections de famille, les recherches scientifiques, et puis l'exécution ponctuelle et incessante de son mandat de secrétaire de l'Institut. Du reste, chez lui, ces deux domaines d'activité se confondaient presque toujours : la plupart de ses études personnelles et de ses travaux de vulgarisation, il tint à en faire bénéficier le *Bulletin* ou la *Chronique* de l'Institut (1). Ses Rapports annuels sur le travail

⁽¹) Le prochain *Bulletin* publiera, sous la plume de l'un des membres les plus autorisés de notre société, une notice complète sur l'œuvre de Lucien Renard.

accompli au sein de la société et en général sur tout ce qui pouvait intéresser ses membres dans le domaine de la préhistoire, de l'histoire et de l'archéologie, forment, d'un autre côté, si l'on rassemble ces modèles de synthèse objective, précise et claire, une véritable histoire pendant près de vingt ans et de l'Institut et du travail de la recherche scientifique en Wallonie.

Les goûts particuliers de Renard le portaient vers l'archéologie belgo-romaine, puis vers la numismatique romaine ou liégeoise. Très au courant de tout ce qui se publiait en Belgique et à l'étranger, à l'affût des moindres découvertes dans les domaines d'investigation qui lui étaient chers, il contribuait lui-même au bon renom de l'érudition nationale par sa collaboration continuelle, nous l'avons dit, au Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, mais aussi à ceux de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, sa province natale, de la Société royale de Numismatique de Belgique, d'autres encore. Une étude plus spécialement fouillée sur les invasions germaniques d'après les trésors des monnaies trouvées dans notre pays, lui avait valu, deux ans avant la guerre, d'être lauréat de l'Académie royale de Belgique. Au cours de ces récentes années, l'arrêt de l'activité au sein de l'Institut lui laissant des loisirs relatifs, notre secrétaire les consacra, sans ménager ni son temps, ni sa santé, à préparer avec M. le baron de Loë, un vaste album archéologique. Ceux qui ont pu approcher alors L. Renard et recevoir de ses confidences savent ce que la préparation de longue haleine de ce précieux recueil lui avait déjà coûté de recherches innombrables et parfois fastidieuses, avec quel soin méticuleux et attentif il en entassait méthodiquement les matériaux. Quelle amertume de penser que notre ami ne verra jamais le couronnement de ses patients efforts!

La science belge et wallonne perd ainsi en L. Renard un de ses pionniers les plus sérieux et les plus actifs, sous les apparences de la plus parfaite modestie. Mais que dire de la profondeur de la perte que subit l'Institut archéologique liégeois! Il ne peut et il ne pourra jamais être oublié que, nommé son secrétaire depuis 1901 et réélu sans discussion

depuis lors, il en a été la cheville ouvrière, qu'il s'identifiait vraiment avec lui, à ce point que son nom évoquait immédiatement celui de l'organisme savant auquel il servait de guide sûr et vigilant, remplissant à côté des présidents, d'une part, des conservateurs, de l'autre, un rôle discret et prudent, qui maintenait à la fois l'harmonie et un juste équilibre entre chacun, ainsi que la continuité de vues dans la gestion des affaires, si nécessaire à un corps semi-libre et semi-officiel tel que l'Institut.

Il ne pourra jamais être oublié non plus qu'avec le tant regretté Julien Fraipont et avec M. Jos. Brassinne, Renard a été l'un de ceux qui ont assuré un succès sans précédent au Congrès de la Fédération archéologique et historique, tenu à Liége en 1909. Qui pourra nier que ce succès a rejailli directement sur la réputation de l'Institut?

Lucien Renard a naturellement été aussi mêlé de près à toutes les négociations qui ont abouti au transfert des collections du Musée à la Maison Curtius, comme à la rédaction de la Convention destinée à régler nos rapports avec la Ville de Liége. Là, comme en toutes circonstances, son aide, pour être discrète, était toujours faite de bon sens, de vigilance prudente, de tact diplomatique.

L'Institut voit donc disparaître l'un de ses membres les plus distingués et les plus aimés, mais de plus il perd un secrétaire d'élite, qui réunissait en sa personne un ensemble peu ordinaire de dons naturels et de qualités acquises.

Notre regretté ami était un laborieux dans toute l'acception du terme ; il était en outre d'une bienveillance et d'une affabilité qui ne lui créaient que sympathies. Comme il l'a dit lui-même de Julien Fraipont, « toujours affectueux, « il ne comptait autour de lui que des amis ; quiconque le « fréquentait, appréciait vite sa science et discernait en lui « un esprit délicat et charmant, une âme droite et un cœur « généreux. »

Son souvenir restera profondément ancré dans nos cœurs, et avec le conservateur, le Dr Alexandre, le président, le professeur J. Fraipont, lui, le secrétaire, il comptera parmi les

grands disparus que l'Institut aura eu à pleurer depuis une quinzaine d'années. Il a droit à la mémoire éternellement reconnaissante de tous les fervents de l'archéologie et de l'histoire de notre glorieuse petite patrie liégeoise.

F. M.

* *

C'est au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie qu'ont été célébrées le mercredi 12 février, les funérailles du secrétaire de l'Institut.

Pendant plus d'une demi-heure a défilé devant sa dépouille mortelle la foule de ceux qui, tant à la Société de la Vieille-Montagne, au service de laquelle Lucien Renard était attaché en qualité d'inspecteur, qu'à l'Institut et dans d'autres sociétés, avaient tenu à lui rendre un suprême hommage et voulaient manifester par leur nombre les profonds regrets que leur causait sa fin si déplorablement prématurée. C'est devant cette affluence émue de collègues et d'amis qu'à la mortuaire, M. Gillard, secrétaire général de la Vieille-Montagne, puis M. F. Magnette, vice-président de l'Institut archéologique liégeois et M. A. Doutrepont, président du Musée de la Vie wallonne, ont retracé les titres de notre grand et vénéré ami à l'affection et à l'estime qui l'entouraient justement.

A l'issue de cette cérémonie, le cortège funèbre s'est rendu à l'église Sainte-Véronique, où ont eu lieu les obsèques solennelles, suivies, dans un cercle intime de parents et d'amis, de l'adjeu final au cimetière de Robermont.

* *

Voici le texte des paroles prononcées par MM. Magnette et Doutrepont.

DISCOURS DE M. MAGNETTE

Messieurs.

L'Institut archéologique liégeois, au nom de qui je parle, vient brusquement de faire une lourde perte, une perte douloureuse par sa soudaineté brutale, comme par ses conséquences immédiates,

mais disons plus et bien hautement, une perte irréparable. C'est le cœur vraiment étreint par l'émotion, en proie à des regrets d'autant plus cuisants pour eux qu'ils se sentent devant l'irréparable, que nous, les amis, les collègues, les collaborateurs, les admirateurs de Lucien Renard, nous nous trouvons rassemblés devant sa dépouille mortelle. Quelques jours à peine d'une de ces maladies qui ravagent de plus en plus l'humanité, ébranlée par la vie moderne, — la vie, surtout, de ces dernières années. — viennent de ravir à sa famille un père, un époux, un fils, profondément et justement adoré. Cette mort nous enlève, à nous, celui qui personnifiait, et cela dans toute la force du terme, notre vieille et puissante société liégeoise. Sachons-le dire, avec la modestie qui convient à celui qui parle ici et à ses prédécesseurs à la direction de l'Institut, Lucien Renard a été l'âme de l'Institut. Depuis 1901, donc depuis dix-sept ans, presqu'une génération, il en était le secrétaire. Et ceux qui ont suivi les travaux de la société, participé de près à sa vie, savent ce que ces mots peuvent signifier, ce qu'ils supposaient, chez celui que nous pleurons à tout jamais, de travaux de toute espèce et les plus ardus, d'activité incessante, d'initiative toujours en éveil, de prudence toujours avisée, de diplomatie souple dans la préparation ou l'exécution des mesures. si souvent graves et délicates, qu'il y avait à prendre vis-à-vis des autorités publiques ou des particuliers. Sur lui, on s'était habitué à se reposer entièrement; de lui, on prenait instinctivement, pour ainsi dire, conseil dans les petites, comme dans les grandes choses. Il était comme l'esprit de la maison ; il représentait le plus parfaitement et le plus sainement, la tradition qu'il convenait d'observer pour que l'Institut restât ce qu'il devait être: un corps savant, à la fois prudent dans son œuvre scientifique, et ouvert à tous les vents de l'esprit moderne. Et cette mission qu'il avait assumée peu à peu, par l'effet de la durée d'un mandat de confiance qui lui était renouvelé tous les deux ans, tacitement, il la remplissait avec un tact parfait, une mesure sans égale, avec une bonté et une délicatesse de procédés peu communes. Nous ne savons pas que Renard ait jamais froissé personne autour de lui, encore moins qu'il ait eu le moindre ennemi, et Dieu sait que de gens sont susceptibles! Il dénouait avec élégance les situations parfois les plus épineuses; il trouvait toujours, pour les suggérer autour de lui à qui de droit, les solutions les plus heureuses. Et quelle rare distinction dans sa personne, physique et morale! Quelle bonté, quelle crainte de déplaire ou de froisser quiconque! Quelle aménité dans ses rapports sociaux! Quelle serviabilité inlassable !...

Mais, arrêtons-nous. Nous craindrions de paraître tomber dans ce qui est souvent l'éloge obligé d'un homme dont on salue une dernière fois la dépouille funèbre. Mais, tous ceux qui représentent

ici l'Institut endeuillé pourront attester que notre parole n'est qu'un écho bien atténué, et lamentablement banal, de ce qu'ils ressentent eux-mêmes en ce moment dans le profond de leurs cœurs, éperdus devant la fatalité du sort qui nous prive à jamais de notre cher et bien aimé secrétaire et ami. Oui, ami, vrai et sincère ami, avec tout ce que ce petit mot contient de grand, de beau et de profond. En Lucien Renard, l'Institut archéologique liégeois perd un guide, un conducteur zélé et éclairé; les membres du Bureau perdent de plus un ami, dont le souvenir ne saura périr.

Nous ne voulons pas parler ici de l'érudit, de l'artiste, du collectionneur passionné, trop, hélas! qui se cachait trop modestement en Lucien Renard. La haute valeur de ses travaux personnels sera certainement relevée ailleurs et en son temps, comme elle le mérite. Nous n'avons pas voulu non plus pénétrer dans le détail de l'activité dont il fit preuve pendant tant d'années au sein de l'Institut, ni énumérer, ce qui serait forcément empreint de sécheresse, les services particuliers qu'il lui a rendus avec tant de dévouement et d'abnégation. Un tel étalage ne cadrerait pas avec la modestie si distinguée qui était celle de notre pauvre et grand ami. Et nous avons pensé devoir la respecter par delà la mort. Et puis, que vouloir dire de plus, si ce n'est qu'avec la disparition de Julien Fraipont, celle de Lucien Renard, depuis une dizaine d'années, a été le coup le plus dur, le plus amer, le plus inconsolable qui ait atteint l'Institut archéologique, cet Institut qui était pour lui comme une seconde famille. Qui, il aimait et adorait les siens, —et nous nous inclinons respectueusement devant leur douleur, — mais il aimait aussi d'un amour à part, sa chère Société de la Maison Curtius; tout ce qu'il pouvait prendre de son temps et de ses affections à sa famille, il le donnait sans compter au corps scientifique, à la prospérité matérielle et morale duquel il a contribué pour une part immense.

Cher et vénéré Renard, nous allons vous conduire dans quelques instants à votre dernière et froide demeure; nous ne vous verrons plus allant, venant, parlant, agissant, au milieu de nous, répandant autour de vous les trésors de votre intelligence et de votre cœur; et de cela, nous ne nous consolerons jamais! Mais quelque chose ne périra point, cependant, et ne pourra pas périr: c'est le souvenir de l'homme que le monde liégeois vient de perdre; c'est la reconnaissance infinie que l'Institut gardera, pour ses services inappréciables, à celui qui a été son secrétaire d'élite. C'est tout ce qu'il convient de dire ici, car il y a des tristesses qu'il est impossible d'exprimer convenablement, parce que l'on en atteint difficilement le fond....

Adieu donc, cher ami, adieu au nom de tous vos amis et collaborateurs de l'Institut archéologique liégeois ; à vous, les regrets éternels de leurs cœurs éplorés....

DISCOURS DE M. DOUTREPONT

Le Musée de la Vie wallonne apporte à son tour au confrère éminent qu'une fin si prématurée nous enlève si brusquement, le témoignage de sa sympathie et de ses regrets.

Délégué de l'Institut Archéologique au sein de notre Commission administrative, il avait mis au service de notre institution débutante le concours de sa haute compétence, son activité discrète et toutes ces grandes qualités auxquelles d'autres amis viennent de rendre un hommage si éloquent et si mérité.

Qui pouvait mieux que lui, si profond connaisseur et si religieux admirateur des choses de notre passé, apprécier notre modeste entreprise de réunir et de grouper les humbles objets créés et maniés par les mains de nos pères, de reconstituer les cadres familiers où s'écoula leur vie simple, où ils ont aimé et souffert!

Aussi voulut-il être, auprès de ses amis de l'Institut, notre intermédiaire autorisé pour nous assurer un asile provisoire dans ce vénérable hôtel Curtius, où sa science et son labeur infat gable ont tant contribué à constituer les riches collections qu'il abrite.

Là ne se borna pas son dévouement; notre œuvre, fondée et installée, il s'employa de toute son expérience de chercheur et avec une discrétion qui dissimulait à beaucoup d'entre nous son activité féconde, à développer dans tous les domaines, nos collections naissantes.

A ce dévoué et précieux collaborateur, à ce savant si modeste et si distingué, à ce confrère si aimable et si sympathique, dont le nom illustrera les premières pages de nos *Annales*, le Musée Wallon exprime par ma voix, l'adieu suprême, toute sa gratitude, toute son estime, tous ses regrets.

LA FONDATION D'ARCHIS et le quartier d'Outre-Meuse

Dans son testament en date du 29 octobre 1696, par lequel il fondait un hospice à Rome en faveur des jeunes artistes liégeois et des étudiants en théologie, Lambert d'Archis s'exprimait en ces termes :

« Je veux que mes parents et alliés aient la préférence et » qu'on les distingue entre les autres. En second lieu, ceux

- qui sont nés à Milmort, d'où sortent mon père et mes dits parands oncles et oncles. Troisièmement, ceux de la paroisse Saint-Hubert, dans laquelle je suis né, et ceux qui sont le plus proche de Milmort, avec les autres Hesbignons, à
- » l'exclusion de ceux d'Outre Meuse. »

On s'est demandé si, par cette clause, d'Archis a voulu exclure de ses générosités ses concitoyens du quartier d'Outre Meuse. Beaucoup d'auteurs ont cru pouvoir répondre négativement en se fondant sur ce fait patent que Grétry, né dans la paroisse Saint-Nicolas (Outre Meuse), a été hébergé plusieurs années durant, dans l'établissement d'Archis. A la vérité, dès la première moitié du XVIII^e siècle, l'incertitude régnait sur ceux qui avaient réellement le droit de bénéficier de la bourse. Ne vit-on pas, le 7 juillet 1749, le Conseil de la Cité, donner une attestation à l'orphelin M. Gillet, clerc de Verviers, afin qu'il pût entrer à l'hospice liégeoise à Rome. Ultérieurement, le 30 août 1781, le même Conseil de la Cité adressait une requête au prince Velbruck pour qu'il intervienne en faveur des ultramosains, en l'espèce, Il faisait valoir que précédemment, un enfant d'Outre Meuse. nommé Xheneumont, avait aussi été titulaire d'une pension au collège susdit, mais il fallait, en cas semblable, qu'il ne se présentât aucun candidat de la rive gauche de la ville. Voici le texte de ce curieux document :

CONSEIL DE LA CITÉ

Recès du trente août 1781

Messieurs, après avoir très-humblement remercié Son Altesse de la gracieuse communication des lettres ou rescriptions de la Sacrée Congrégation du Concile, sont d'avis de la supplier, comme ils la supplient, par les présentes, de vouloir apuier la demande très humble qu'ils ont faite, le 16 juin dernier, au Très Saint Père, que leurs concitoyens ultramosins soient admis au Collège liégeois, de même que les citramosins, et que Sa Sainteté soit bénignement servie d'oter par son bref une exclusion que des causes anciennes, présentement et depuis longtemps dissipées et évanouies, avaient occasionnées ainsi qu'ils l'ont exposé dans leur très humble mémorial présenté à Sa Sainteté.

Messieurs se flattent que Son Altesse daignera leur accorder cette grâce d'autant plus qu'elle a été servie de leur prêter sa protection pour, à leur recommandation, faire entrer, depuis peu dans le Collège liégeois, le sieux Xheneumont, jeune citoyen ultramosin, ainsi que, d'ailleurs, il s'était pratiqué lorsqu'il y avait des places vacantes, et qu'il ne se présentait pas des citramosains pour les occuper. Messieurs croient que, pour ne pas trop s'éloigner de l'intention du fondateur, il est juste de conserver, dans le concours entre un citramosain et un ultramosain, la préférence au citramosain, leur paraissant suffire, pour que la bonne harmonie entre tous leurs concitoyens soit cimentée, à toujours conservée, que l'ultramosain soit une fois pour toutes, déclaré, par Sa Sainteté, admissible au Collège liégeois, ainsi que tout autre, et qu'il n'essuie plus d'obstacle, sous prétexte d'une exclusion dont les motifs n'existent plus.

Messieurs supplient de plus Son Altesse d'être servie de faire écrire à Son Ministre en cour de Rome, pour qu'en qualité de visiteur apostolique du Collège liégeois, il seconde, de tout son pouvoir les vues du Magistrat, ordonnant à leur Greffier que l'extrait du testament du fondateur, tel qu'il est reposant dans leurs archives, dans la partie qui concerne la fondation du Collège soit joint au présent recès (1).

L'affaire, introduite à Rome par le prince, traîna en longueur. Elle n'était point réglée en 1786. Alors, le protonotaire d'Adseux, chanoine de Saint-Jacques, fut délégué pour aller exposer de vive voix la question en haut lieu dans la Ville éternelle. Il obtint finalement que « nos combourgeois du quartier d'Outre Meuse pussent être admis au collège d'Archis ». Cette fois, le problème fut bien et duement élucidé.

Ainsi, Villenfagne a-t-il été à même d'écrire que « les habitants du quartier d'Outre-Meuse sont parvenus depuis quelque temps à éluger » l'article relatif à leur exclusion des bénéfices de la fondation (²).

Th. GOBERT.

⁽¹⁾ Archives de la Cité, Recès du Conseil, registre 1780-1783, fo 73.

⁽²⁾ Recherches historiques, t. 11, p. 373.

Nécrologie

Nous ne pouvons songer, après plus de quatre ans de silence, à accorder ici le tribut d'hommages qui leur revient à tous ceux de nos membres effectifs, correspondants ou associés que la mort a enlevés à l'Institut. A quelques-uns sera consacrée, du reste, une notice spéciale dans le *Bulletin*, que nous espérons voirparaître le plus tôt possible.

L'année 1914 nous a enlevé trois de nos membres effectifs les plus estimés. Ce fut d'abord, le 25 juin, Nic. Lequarré, professeur émérite à l'Université de Liége, président de la Société de littérature wallenne : entré à l'Institut en 1868, il en était membre effectif depuis 1900 (v. *Chronique*, 9e année, no 7). Le mois suivant, le 28 juillet, mourait Mgr Schoolmeesters, président de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége et de la Société des Bibliophiles liégeois : il était membre effectif de l'Institut depuis 1877, c'est-à-dire depuis 37 ans. Enfin, le 2 août, l'Institut perdait l'un de ses anciens présidents, M. Ed. Brahy-Prost, membre associé depuis 1886, effectif depuis 1891, connu pour sa riche collection d'antiquités de tout genre.

L'année 1915, si dure déjà pour un trop grand nombre de nos concitoyens, a frappé cruellement l'Institut, et avec lui la science historique liégeoise, dans la personne de M. S. Balau, chanoine titulaire de la Cathédrale de Liége, membre actif de la plupart des grandes sociétés savantes de Belgique et de Wallonie, membre effectif de notre Société. L'abbé Balau restera, pour les érudits, l'auteur classique des Sources de l'histoire de Liége au moyen-âge et des Chroniques liégeoises.

Le 30 janvier, mourait M. Jos. Claude, directeur de charbonnage, membre associé depuis le 28 avril 1911; le 21 mars, M. M. de Géradon, avocat, membre associé depuis le 29 juin 1906. Enfin, loin de sa patrie, à Arcachon, s'éteignait, en décembre, un autre de nos associés, M. Ch. Goossens, docteur en sciences.

Pendant l'année 1916, l'Institut, déjà bien éprouvé, a eu à enregistrer la perte, douloureusement sensible, de Godefroid Kurth, membre d'honneur depuis 1898, décédé à Assche, le 4 janvier; puis celles d'Albin Body, archiviste de la ville de Spa, membre effectif depuis 1879, associé depuis 1869, et de M. Jules Fréson, conseiller honoraire à la cour d'appel, ancien président de la Société, l'un de ses plus anciens membres, car, entré en 1876, il en était membre effectif en 1882; celles encore de

M. Eug. Duchesne, professeur d'histoire à l'Athénée de Liége, membre correspondant, du chevalier V. de Mélotte, de M. Oct. Body, pharmacien à Hollogne-aux-Pierres, de M. Al. Dreye, tous trois membres associés. Enfin, l'Institut se doit d'accorder un souvenir particulièrement ému à Aug. Javaux, architecte-décorateur et artiste peintre, qui a payé de sa vie son dévoûment à la patrie opprimée : arrêté le 22 juillet 1916, il est mort, le 16 décembre suivant, à la prison de Hasselt, victime de l'odieuse justice des conseils de guerre allemands.

Au cours de l'année 1917, nous avons eu à regretter la mort de M. H. Gourdet, conseiller à la cour d'appel, membre associé de l'Institut. — Tout spécialement affligeante a été pour beaucoup d'entre les membres de l'Institut la disparition du Dr Davin-Rigot, de Latinne, membre correspondant, dont le souvenir restera étroitement attaché à celui de tant de fructueuses découvertes préhistoriques en Wallonie.

Au cours de l'année 1918, nombreux encore ont été les décès que la société a eu à déplorer. Il nous faut signaler la mort, le ler janvier, de M. Nic. Grandjean-Lenders, membre associé; le 14 du même mois, de M. Franç. Jongen, membre associé; le 28 mars, du chevalier J.-B. de Harenne, membre effectif depuis le 29 mai 1891, entré dans la Société depuis le 30 novembre 1883; le 12 novembre, de M. G. de Terwagne .Enfin, c'est avec un sentiment de douloureux et profond regret que le Bureau de l'Institut apprenait le décès survenu à Amiens, le 4 avril 1918, de M. Victor Commont, l'une des illustrations de la science française, savant bien connu par ses remarquables travaux sur les gisements préhistoriques du Pas-de-Calais. V. Commont, membre correspondant de notre Institut, allait être proposé comme membre d'honneur, lorsque la nouvelle de sa mort nous est parvenue.

L'année 1919 à peine commencée nous apportait des deuils nouveaux, dont l'un particulièrement cruel, celui de notre secrétaire, Lucien Renard. Quelques jours avant lui, le 20 janvier, expirait en notre ville, après une pénible maladie, M. Henri Polain, avocat à la cour d'appel et chef du contentieux de la Société de la Vieille-Montagne. Juriste éprouvé, lettré délicat, il était entré à l'Institut le 28 mars 1909 et avait été promu correspondant, le 29 mai 1914. Il collaborait activement au *Corpus inscriptionum belgicarum*. En juin 1916, M. Polain nous communiquait encore un curieux travail sur l'origine des armoiries av pays de Liége, et il y a quelques mois à peine, il nous offrait pour nos collections, diverses pièces des plus importantes. L'Institut perd en Henri Polain un collègue de réelle valeur.

Le 9 février mourait M. Emile Baar, ancien membre de la Députation permanente de la province de Liége, l'un des membres correspondants les plus anciens de l'Institut.

Le 2 mars suivant décédait à Liége, M. F. Frésart, banquier, membre associé de l'Institut. Le défunt était justement connu pour être le propriétaire d'une des plus riches collections d'art de notre ville.

Quelques jours après nous apprenions avec de vifs regrets, la mort du vénérable M. Ad. Laloux-Lelièvre que l'Institut comptait parmi ses membres associés depuis dix ans, puis celle survenue le 24 avril, de M. G. Lhoneux, associé également, qui comptait parmi les collectionneurs les plus avertis de notre ville.

Nos monuments et la guerre

Etonnante paraît, dans la tourmente qui vient de se terminer et dans laquelle sont à jamais disparus Visé, Battice, une grande partie de Herve, Dinant, Ypres, Roulers, Dixmude, Nieuport et tant de villes françaises, la conservation de la vieille cité de Saint-Lambert. Aucune perte des restes anciens n'est à déplorer chez nous. Seules, nos églises, visées lors du bombardement du 6 août 1914, ont été souvent atteintes : la cathédrale, où un vitrail ancien du chœur, celui donné en 1557 par l'évêque suffragant Grégoire Sylvius reçut un éclat d'obus qui enleva un fragment de l'inscription, où un second obus, — la cathédrale en reçut trois, mit en morceaux un fenestrage du bas côté à vingt mètres environ du grand vitrail de Léon d'Oultus (1530) du transept, heureusement intact; l'église de Saint-Denis, - trois obus également, - où un projectile pénétra dans la charpente de la nef, y explosa, en trouant fortement la voûte en lasses, et envoya des éclats jusqu'à quelques mètres du fameux retable; à l'église de Saint-Christophe, un obus éclaboussa complètement les parois et la voûte du chœur et mit en miettes de grandes parties des vitraux ; à l'église de Saint-Servais, où un angle de la tour fut démoli; à l'église de Saint-Nicolas, où un obus tomba dans la charpente du chevet.

Le Palais, souillé pendant quatre ans et demi par des hordes immondes qui y ont laissé maintes traces honteuses de leur passage, est cependant indemne dans son ensemble. Les autres monuments anciens sont intacts. Aucune des vieilles maisons n'a été atteinte. Et de plus, pendant ces années troubles, rien n'a été démoli. Heureux! Souhaitons maintenant que ce que les tragiques événements que nous venons de vivre nous ont laissé, on ne ressente pas l'incoercible besoin de le faire disparaître!

C. B.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT: 5-00 FR. PAR AN

LE NUMÉRO : O FR. 50

pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois: Maison Curtius

Procès-verbaux des séances tenues de 1914 à 1919

Le dernier compte-rendu des séances mensuelles de l'Institut a été imprimé dans le nº 7 de la 9e année de la *Chronique*, en juillet 1914 : il concernait la séance du 29 mai.

Nous ne pouvons songer à publier in-extenso les procèsverbaux des séances qui ont pu être tenues depuis cette date : il y faudrait consacrer des numéros entiers de la *Chronique*. Qu'il nous soit permis de n'en faire connaître que les points les plus intéressants, nous voulons dire ceux qui permettront à nos collègues de se faire une idée satisfaisante de l'activité qui a pu être déployée par les membres du Bureau ou par les sociétaires pendant plus de quatre ans d'occupation étrangère.

Séance du 26 juin 1914, sous la présidence de M. Th. Gobert, président.

- Annonce du décès de M. Nicolas Lequarré.

Communication de M. C. Bourgault sur l'Eglise Saint-Barthélemy à Liége.
Nomination, en vertu du paragraphe 4 de l'article V, des

nouveaux conseillers, pour 1914-1915. Sont élus MM. De Puydt, G. Ruhl, M. Lohest, A. Micha, J. Brassinne et F. Magnette.

Séance du 31 juillet 1914, sous la présidence de M. Gobert, président.

- Annonce du décès de Mgr. Schoolmeesters, membre effectif depuis 1877.
- Lecture d'une lettre de l'Administration communale annonçant la ratification par le Conseil communal, le 29 juin 1914, de la Convention du 12 juillet 1909 entre la Ville de Liége et l'Institut.
- Communication de M. J. Brassinne : « Défions-nous des truqueurs ».

Séance du 28 février 1915, tenue à l'Athénée royal, sous la présidence de M. Gobert, président.

En ouvrant la séance, M. le Président expose les raisons majeures qui se sont opposées, depuis le mois d'octobre, à la reprise régulière des séances mensuelles ; il annonce à l'assemblée que le Bureau s'est réuni à diverses reprises et que, de ce fait, l'Institut est toujours en quelque sorte resté actif. Il rend hommage au dévouement de MM. Servais et De Puydt, qui n'ont pas un seul instant abandonné le Musée et grâce auxquels on a sauvegarder les trésors des collections confiées à la garde de l'Institut.

- Annonce de la mort de M. Brahy-Prost, ancien président de l'Institut, décédé le 2 août 1914.
- Lecture par le secrétaire du rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1914 et par le trésorier du rapport sur la situation financière durant la même année.

Séance du 25 avril 1915, tenue à l'Athénée royal, sous la présidence de M. le Dr Jorissenne, le plus ancien membre effectif présent, remplaçant M. Gobert, empêché.

— Sur interpellation de M. Micha, le secrétaire expose tout ce qui a été fait pour mettre en sûreté les objets du Musée archéologique, de même que ceux du Musée d'Ansembourg. Quant au Musée, il ne peut plus être question de sa réouverture.

— L'assemblée décide de cesser la publication de la *Chronique*, jusqu'à nouvel ordre.

Séance du 18 juin 1915, tenue à l'Athénée royal, sous la présidence de M. Gobert, président.

— Communication du président sur les Changeurs du moyenâge.

— Annonce faite à l'assemblée que la Commission royale des monuments a rangé dans la 3e classe des monuments la Cour des Prébendiers, à Liége.

Séance du 30 juillet 1915, tenue à l'Athénée royal, sous la présidence de M. Gobert, président.

— Communication, par M. le Dr Wibin, du résultat des fouilles entreprises par lui et le Dr Davin, sur l'emplacement d'un cimetière de l'époque franque.

— Communication à l'assemblée de découvertes archéologiques l'aites l'une à Clermont-sous-Huy, l'autre à l'église Saint-Barthélemy, à Liége.

Séance du 28 novembre 1915, tenue à l'Athénée royal, sous la présidence de M. Gobert, président.

— Communication du Dr Wibin sur l'ensemble des fouilles pratiquées à Amay à l'emplacement d'un cimetière franc.

— M. Dardenne, membre correspondant de l'Institut à Andenne, entretient l'assemblée d'une intéressante découverte faite par lui dans un ancien four de potier, à Andenne.

Séance du 26 décembre 1915, tenue à l'Athénée royal, sous la présidence de M. Gobert, président.

— Le secrétaire annonce qu'il va être procédé à la distribution du fascicule premier du tome XLIV du Bulletin (1914).

— Communication de M. l'abbé J. Coenen : « De quand date la Vierge de dom Rupert ? »

— Election de M. de Buggenoms en qualité de vice-président pour les années 1916 et 1917.

— Renouvellement du Bureau et des commissions pour l'année.

— M. L. Halkin, remplace M. Gobert au fauteuil de la présidence.

Séance du 30 janvier 1916, tenue à l'Athénée royal, sous la présidence de M. L. Halkin, président.

— Le président annonce le décès de M. God. Kürth et prononce

l'éloge funèbre du grand historien et du grand patriote que la

Belgique vient de perdre.

— Lecture par le secrétaire du rapport sur les travaux de l'Institut en 1915 et par le trésorier du rapport sur la situation financière durant la même année.

Séance du 26 mars 1916, tenue à la Maison d'Ansembourg, sous la présidence de M. L. Halkin, président.

— Communication de M. A. Baar sur les Origines du verre et le développement de sa fabrication jusqu'à l'ère chrétienne.

Séance du 19 juin 1916, sous la présidence de M. L. Halkin, président.

— Il est décidé d'offrir au Comité liégeois pour la reconstitution de la Bibliothèque de l'Université de Louvain la collection com-

plète du Bulletin et de la Chronique de l'Institut.

-- Il est décidé ensuite, en présence de l'arrêté du Gouverneur Général, en date du 26 mai 1916, de ne plus tenir de séance mensuelle, mais de rendre néanmoins la bibliothèque accessible aux membres les lundis de chaque semaine, ce qui permettra de maintenir le contact entre les associés.

- Communication de M. Henri Polain (lue par M. Max Frai-

pont) sur l'Origine des armoiries au pays de Liége.

- Communication de M. C. Bourgault, relative à la découverte de trois arcatures romanes remarquables à l'abside de l'église de Saint-Barthélemy, que l'on pourrait dater du début du X le siècle.
- M. Bourgault signale aussi le danger de démolition dont sont menacées certaines constructions anciennes liégeoises, telles que la vieille Halle aux viandes et la belle maison de la cour l'aust-Marlin, rue Sœurs-de-Hasque.

Séance du 19 décembre 1917, sous la présidence de M. L. Halkin, président.

N'y assistent que les membres effectifs.

— Lecture par le secrétaire du rapport sur les travaux de l'Institut pendart l'année 1917, et par le trésorier du rapport sur la situation des comptes du même exercice.

- Il est décidé de réclamer à nouveau des membres de l'Ins-

titut une cotisation unique de 5 francs pour l'année 1918.

- L'assemblée décide à l'unanimité de proroger jusqu'à la fin

de la guerre la durée du mandat du président, des membres du Bureau et de ceux des diverses commissions spéciales prévues à l'article XIV des statuts.

— Il est annoncé à l'assemblée que M. le conservateur Servais a achevé l'inventaire détaillé sur fiches des collections du Musée archéologique. Des félicitations sont votées à M. Servais pour l'activité qui lui a permis de mettre fin à cette œuvre si utile.

- La décision de ne pas reprendre les séances mensuelles

jusqu'à la fin de l'occupation du pays est maintenue.

Séance du 22 décembre 1918, sous la présidence de M. L. Halkin, président.

— Allocution du président qui rend hommage à l'armée et au roi qui ont rendu à la Belgique l'indépendance et félicite ceux des membres de l'Institut qui ont servi au front la cause de la Patrie ou qui, au pays occupé, ont souffert des injustices de nos maîtres. Il rappelle les décès survenus pendant l'année 1918. Enfin, parlant de la situation faite par les événements à l'Institut et aux collections du Musée, il rend un vibrant hommage à M. Servais, grâce au zèle et à la perspicacité duquel toutes nos richesses artistiques et archéologiques ont pu rester intactes.

— Le secrétaire fait décider la reprise de la publication de la Chronique; quant au Bulletin, il faudra attendre des circons-

tances plus favorables pour en entreprendre l'impression.

- Election de M. F. Magnette en qualité de vice-président

de l'Institut pour les années 1919 et 1920.

— Renouvellement du Bureau (M. J. Delheid devient conservateur-adjoint et M. A. Dandoy, bibliothécaire-adjoint), du Conseil (M. L. Halkin y remplace M. Magnette) et des diverses Commissions prévues par l'art. XIV des statuts.

- Radiation de la liste des membres de l'Institut, de MM. Rademaker, conservateur du Musée préhistorique de Cologne et

O. Colson, directeur de la revue Wallonia.

— Nouvelle allocution du président sortant, M. L. Halkin, qui présente à l'assemblée le nouveau vice-président, M. Magnette.

— Il est décidé d'envoyer au corps professoral de l'Université de Liége une lettre d'hommage pour la ferme attitude qu'il a eue vis-à-vis du pouvoir occupant.

Séance du 26 janvier 1919, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

⁻ Le président rend hommage à la mémoire de MM. Commont

et H. Polain, membres correspondants, décédés le premier, le 4 avril 1918, le second, le 20 janvier 1919.

— Communication de M. F. Magnette: Liégeois ou Franchimontois?

— Lecture par M. le conservateur Servais de son rapport sur les collections du Musée depuis 1914.

— M. le Dr Wibin met l'Institut au courant des fouilles qu'il a exécutées à Amay et qui ont amené la découverte d'ossements d'animaux préhistoriques et de l'époque belgo-romaine.

Séance du 23 février 1919, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

— Le président, devant l'assemblée debout, prononce l'éloge funèbre de M. Lucien Renard-Grenson, secrétaire, qu'une maladie de quelques jours a enlevé à l'Institut.

— La séance est levée en signe de deuil, après l'annonce faite par M. De Puydt de certains dons que M. Gérimont et lui-même destinent au Musée.

Séance du 30 mars 1919, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

- Il est annoncé qu'à la suite d'une lettre adressée au Bureau par M. l'architecte P. Jaspar, une lettre a été envoyée au Collège échevinal pour protester au nom de l'Institut contre les intentions que l'on prête à l'Administration communale de faire démolir, en même temps que tous les immeubles avoisinants, la vieille Halle aux viandes. M. De Puydt fait observer à ce propos, qu'il n'y a pas urgence à discuter présentement l'opportunité ou la possibilité de conserver la vieille Halle. Il pense que deux années au moins se passeront avant le règlement des expropriations d'immeubles entourant l'édifice.
- M. J. Delheid est élu, à l'unanimité des seize membres votants, secrétaire de l'Institut en remplacement de M. L. Renard.
- Communication de M. A. Micha sur Joseph Grandgagnage, fondateur de l'Institut.
- Lecture du rapport de feu le secrétaire sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1917 et du rapport du trésorier sur la situation financière durant le même exercice.
- Election de six nouveaux membres effectifs: MM. Ch. Defrécheux, Ch. Fraipont, G. Ghilain, J. Remouchamps, Dr Tihon et Dr Wibin. Election de membres correspondants et associés. Dons d'antiquités romaines par MM. Gérimont et Mazy.

Séance du 25 avril 1919, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

- Annonce du décès de M. G. Lhoneux, membre associé.
- Lecture du rapport, rédigé par le secrétaire, M. Delheid, sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1918.
- Election de M. F. Magnette, vice-président, en qualité de secrétaire-adjoint, chargé spécialement de la direction des publications.
- Election d'un vice-président nouveau, chargé d'achever le mandat de M. F. Magnette, appelé à d'autres fonctions. M. A. Micha est élu à l'unanimité.
- Communication de M. C. Bourgault sur La vieille Halle aux viandes. Lecture d'une lettre de M. le docteur Firket, proposant, pour sauver la vieille Halle, d'en changer la destination et d'en faire une Halle aux Bateliers.
- M. P. Jaspar s'offre à faire à la prochaine séance une communication sur le sujet traité par M. Bourgault, ce qui est adopté.
- Mlle Marthe Küntziger et M. L. Jeanne sont élus membres associés
- M. De Puydt fait part à l'assemblée d'une nouvelle donation faite par M. Mazy.
- L'assemblée reçoit avis que la réouverture du Musée archéologique et l'inauguration des nouvelles salles auront lieu le dimanche 4 mai suivant.

Note sur les Rouleaux des Morts

M. H. Vander Linden a signalé dans sa *Vue générale de l'Histoire de Belgique* (Paris, Payot, 1918), un texte curieux d'un écrivain liégeois du X le siècle, attestant dès lors la forte individualité du pays de Liége et le caractère mixte de sa nationalité. Il s'agit de ces lignes inscrites dans un « rouleau des morts »: « On nous considère comme les derniers des Gaulois ou comme les premiers des Germains. Nous ne sommes ni Gaulois ni Germains. Nous tenons à la fois des uns et des autres ».

L'auteur nous communique à ce sujet quelques détails complémentaires :

Le clerc liégeois qui affirmait sa nationalité propre d'une façon aussi catégorique, appartenait sans doute à l'école cathédrale, alors dans tout son éclat. Il célèbre, en tout cas, dans son poème, les vertus de saint Lambert et le fait précéder du nom de *Legia*, tandis que les autres Liégeois qui ont fourni des contributions au même rouleau des morts inscrivent en tête de celles-ci le nom de l'abbaye au nom de laquelle ils écrivent.

Voici le texte même dont j'ai donné la traduction :

Gallia nos imos et habet Germania primos, Amborum neutrum, nos et utrumque sumus.

11 figure en tête du poème composé en 1051 par ce clerc liégeois en l'honneur d'un moine défunt de l'abbaye de Canigou en Languedoc. (Le poème en question a été publié par L. Delisle, *Rouleaux des morts du IX*^e au XV^e siècle, Société de l'histoire de France, Paris, 1866, p. 107).

Cette affirmation du sentiment national est d'autant plus remarquable qu'elle est antérieure à la querelle des Investitures, c'est-à-dire au grand conflit entre le pape et l'empereur, à la faveur duquel la principauté de Liége put se détacher effectivement de l'Empire. Les efforts des évêques impérialistes, tels que le fougueux Wazon (+1048), en vue de faire du pays de Liége le grand boulevard de la Germanie, devaient nécessairement échouer. Leur attitude provoqua une exaltation du patriotisme liégeois, un éveil précoce de la conscience nationale, phénomène qui n'avait pas encore été mis en lumière jusqu'aujourd'hui et qui présente un si vif intérêt d'actualité.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE

DALLE DE MARBRE BLANC AUX ARMES DES EPOUX DE CLERX

Dans le chœur de l'église primaire de St-Barthélemy, à Liége, se trouvent deux dalles de marble blanc de 56 cm.

de côté, sculptées aux armes des époux de Clerx, qui sont encastrées dans le dallage.

Le blason de droite est : « De à l'aigle éployée de surmonté d'un casque à 3 grilles de profil sommé d'un vol de et entouré de lambrequins ».

La banderolle porte:

DUS JOANNES GUIHELMUS CLERX D.D. 1708

L'écusson de gauche de forme ovale : « De à la fasce de chargé en chef d'un lion passant léopardé de et en pointe de 3 roses de boutonnées de » (¹) avec la mention :

MARIA JOANNA CLOSSET EJUS UXOR D.D. 1708 (2)

Ces pierres commémoratives sont très intéressantes, non seulement par elles-mêmes, car elles sont joliment ouvrées, mais encore par le souvenir qu'elles nous rappellent.

Elle nous indiquent en effet que c'est en 1708 que Jean Guillaume de Clerx et Marie Jeanne de Closset son épouse ont fait exécuter la transformation du chœur de l'ancienne collégiale et lui ont fait don de l'autel monumental qui l'orne depuis cette époque.

Cet autel doré, qui est l'œuvre de Cornélis van der Werck ainsi que le tabernacle et les deux statues qui l'entourent, est surmonté d'un arc triomphal sur lequel se dressent les

(1) Les armes de la famille de Closset sont :

« D'argent, à la fasce de sable, accompagné en chef d'un lion » léopardé de gueules et en pointe de 3 roses du même, 2 et 1 » boutonnées d'or, barbées de sinople ».

Jules Pirlet. Val Benoit. Inscription relative aux bourgmestres Henri de Bailly et Nicolas-Joseph de Closset. *Chronique Archéologique du Pays de Liége*, 9° année, n° 5, mai 1914, p. 51.

(2) Marie-Jeanne Closset était la fille de Nicolas Closset et d'Alide des Brassines, sa secor de femme.

Recueil héraldique des Bourguemestres de la Noble Cité de Liège, Jean-Philippe Gramme, édit. 1720, p. 498. armes du donateur supportées par deux anges du plus gracieux envol.

Malheureusement, on a harmonisé, depuis lors, les couleurs de l'écu avec celles de l'autel, faussant ainsi les émaux et superposant de plus métal sur métal, (or sur argent), ce qui est une double faute héraldique.

Les armes de la famille de Clerx se lisent en effet :

« D'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or, lampassée de gueules. Le casque sommé d'un vol de sable ».

Il est donc à souhaiter que les armoiries surplombant le maître autel en question, soient rétablies prochainement avec leurs émaux véritables.

Il y a lieu de rappeler ici, que d'après le Recueil héraldique des Bourguemestres de la Noble Cité de Liége, édité chez Jean-Philippe Gramme, en 1720, Jean-Guillaume Clercx a été inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de St-Martin en Isle, du côté de l'Évangile, sous une pierre sépulchrale, avec ses armes incrustées de marbre blanc et l'inscription suivante :

SÉPULTURE

de la famille de monsieur jean-guillaume clercx, décédé le 15 aoust 1708 et de damoiselle marie-jeanne closset, décédée le 5 aoust 1719.

Gust. GHILAIN.

Petite Chronique Archéologique

Réouverture du Musée archéologique liégeois. — La date du dimanche 4 mai 1919 comptera dans les annales de l'Institut : ce jour-là, en effet, les riches collections que renferme notre Musée ont de nouveau été accessibles au public ; les portes, closes si longtemps, ont pu être de nouveau ouvertes! Et non seulement M. l'Echevin des Beaux-Arts, qui avait tenu à assister à cette

fête plutôt intime, fête du cœur, fête des yeux devant tant de richesses derechef étalées dans le cadre splendide que chacun sait, mais les fort nombreux membres de l'Institut, auxquels avait bien voulu se joindre Mlle S. Moxhon, ont eu la joie de retrouver les collections de toute nature qu'abrite la Maison Curtius, absolument intactes, et la surprise de pouvoir admirer, dans de nouvelles salles, mille objets qui, jusqu'ici, n'avaient su trouver place dans les vitrines ou aux murs des locaux anciens. C'est ainsi qu'a été inaugurée, au premier étage de la Maison Curtius, la salle dite Renaissance, richement décorée de tapisseries provenant de l'ancien presbytère de l'église Saint-Antoine. C'est ainsi encore que dans le bátiment-annexe, donnant sur la rue du Mont-de-Piété, au 1er étage, a été ouverte pour la première fois au public. une grande salle contenant de véritables richesses artistiques, réellement insoupçonnées jusqu'ici, et qui ont fait vraiment impression sur les visiteurs, par leur variété, leur importance propre et aussi par la façon heureuse avec laquelle elles ont été mises en valeur. Enfin, au rez-de-chaussée, une dernière salle se prêtera excellemment à des réceptions ou à des conférences ou peut-être encore à des expositions temporaires.

Les visiteurs ont été unanimes à reconnaître l'activité dont avaient dû faire preuve les conservateurs, ayant à leur tête Jean Servais, pour remettre en si bel état les collections de notre Musée, et en si peu de temps. Aussi à eux doit aller la gratitude de tous les amis et habitués de la Maison Curtius, ainsi que de tous ceux qui, à juste titre, étaient, et le sont encore plus que jamais, fiers des richesses archéologiques et artistiques de notre petite patrie liégeoise, confiées à la garde vigilante et éclairée des dirigeants de l'Institut. Et cette garde n'a pas été une sinécure pendant le terrible mois d'août 1914, et pendant les années de l'occupation étrangère. C'est peut-être durant ces longs mois que M. Servais et ses collaborateurs ont rendu le plus de services au

Musée et par conséquent à la Fortune publique.

Notre vieille Halle aux Viandes. — Se pourrait-il que, malgré l'essor que semble avoir pris, pendant ces deux ou trois dernières années, l'étude de notre ancienne architecture, malgré les innombrables bonnes volontés, — apparentes, — de conserver le plus possible nos restes d'anciennes constructions après les pitoyables destructions des Huns modernes, — Dinant, Visé, Herve, Battice, etc., — se pourrait-il que l'on songe encore sérieusement à Liége à démolir rotre vieille Halle aux Viandes ? Voudrait-on jeter bas ce très important édifice, le second édifice gothique civil de notre cité après le Palais ? Voudrait-on faire disparaître à jamais les nombreux souvenirs qu'il conserve ?

Que l'on songe donc que dans toute la Wallonie nous n'avons pas de plus précieux monument de cette époque! Souvenons nous de la maison Porquin et des larmes (?) que sa disparition a arrachées aux auteurs même de sa condamnation! Il ne s'agit pas de « saluer d'un regret ce témoin de notre passé », il faut qu'il reste debout. Une discrète et peu conséquente restauration, — dérochage (bien fait), remise des meneaux et des vitraux, décoration des toitures de barbacanes et d'épée, — lui rendra facilement son aspect premier et l'on en fera un superbe musée lapidaire, ce qui permettrait de sauver définitivement les débris, saccagés par les Boches, des pierres tombales et des sculptures gisant dans la deuxième cour du Palais.

Ne démolissons pas la Halle aux Viandes!

C. B.

Le Perron, le jour de la signature de l'armistice. — En rappelant dans notre dernier numéro, les dégradations subies par nos principaux monuments pendant l'occupation teutonne, nous en avons omis une, — qui, à vrai dire, ne fut pas la conséquence de la guerre, mais bien de la fin de la guerre, qui a endommagé notre gracieux Perron. Le 11 novembre 1918, au moment où les Liégeois apprirent la totale défaite de leurs odieux oppresseurs, dans cette fougue, dans cet élan splendide qui fit qu'on hurla la Brabanconne et la Marseillaise intendites sous les fenêtres du Palais du Gouverneur provisoire, au nez des hobereaux d'Outre-Rhin à l'arrogance alors plate, plate, on voulut attacher à la colonne symbolique nos glorieuses couleurs. Mais, hélas! les tendres chairs des Grâces de notre Del Cour ne purent supporter le heurt de la hampe et une jambe, brisée, vint s'écraser, s'émietter sur l'asphalte de la place du Marché! C'est évidemment dommage, mais il y a cependant à ce sujet une consolante constatation à faire: nos monuments ne sont pas sans signification aux yeux de tous ceux qui passent devant avec d'habitude l'air bien indifférent. Ils parlent donc toujours, ils ont donc toujours leur signification, ils ne sont donc pas muets! C'est ce qui a valu aussi à Charlemagne de tendre vers le ciel le drapeau belge ressuscité chez nous.

C. B.

Démolitions. — La démolition par obus étant vraisemblablement terminée, on a repris de plus belle la démolition à la pioche. Chez nous, — en cette matière, nous n'occuperons jamais la dernière place — on a commencé par détruire une très intéressante annexe de la maison nº 18 en Vinâve d'Île. Elle comprenait la remise pour voitures et les deux écuries originalement voûtées

de cet hôtel dont la façade entièrement de pierre, riche et somptueuse, de ce style, influencé par le Louis XV français, des règnes de Georges-Louis de Berghes (1724-1743) et Jean-Théodore de Bavière (1744-1763) auquel nous devons encore tant de morceaux de grande valeur illustrant nos vieilles rues, se remarque encore en Vinâve d'Ile. L'histoire de cette vaste résidence est assez bien connue. Th. Gobert dans les *Rues de Liége*, tome IV, pp. 151-152, en donne de nombreux détails. Un de nos prochains numéros reproduira les relevés de cette très intéressante demeure dont seule, paraît-il, la façade à rue doit subsister. Ce dont il y a tout lieu de se réjouir.

C. B.

Evangelische Garnisonskirche. Après les incroyables vicissitudes de sa longue et tumultueuse existence, l'église désaffectée de Saint-André en connut une nouvelle et triste entre toutes : servir de temple protestant aux Barbares de 1914! Ceux-ci s'imaginèrent bien de la remettre en état et, sauf leurs adjonctions, ils ne l'ont pas endommagée! Le fait mérite d'être signalé. L'intérieur est nettoyé, retouché et repeint. Dans le chœur, un groupe sculpté de belle allure et dont on apercevait jadis au-dessus de paravents de toile la figure supérieure a été remis en ordre : c'est, traité dans ce genre riche, pompeux de Jean Del Cour, un ovale, qui a peut-être contenu une peinture, entouré d'anges, de têtes d'anges, surmonté d'une charmante statuette de l'enfant Jésus. Bonne sculpture, en somme. Dans chacune des quatre absidioles latérales ont été érigées des tribunes à double étage du plus mauvais goût, et dans l'absidiole d'entrée a été aménagé un jubé pourvu d'un orgue avec buffet sculpté d'assez bon effet. Mais, signature germaine, toutes ces boiseries, y compris une chaire cocasse et un autel très simple, teintés en ton sombre du vieux chêne, sont en sapin!

Et à présent, que cet intérieur d'église, en ordre, montre encore son allure majestueuse, très spéciale, que va-t-on en faire ? Le rendre au culte ou bien y installer un musée d'art religieux, où trouveraient place les collections du musée diocésain et les quelques restes religieux, pour le moment au Musée archéologique ? Ils seraient là, bien en place, facilement et toujours accessibles. En tout cas, il serait bon qu'on ne rétablît pas à Saint-André le beau désordre de jadis et... les réunions de la garde-civique. Ce monu-

ment vaut mieux que cela !...

Bibliographie. — M. Jos. Brassinne, bibliothécaire de l'Université de Liége, a publié, à la fin de l'année 1918, sous le nom commun d'Etudes liégeoises, Histoire, Archéologie, Bibliographie, un certain nombre de monographies parues dans les publications de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége et dans le Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois (Liége, Cormaux, 1919, 177 p.).

Voici, dans l'intérêt de nos membres, la liste des études publiées

par notre savant confrère.

L'Evangéliaire de Robert Quercentius.
Colloque sur la prise de Huy en 1595.

— « Les pardons de l'engliese collégiale Saint-Martin en Liége ».

- « Les Souspirs de Phylomène » de R. Mohy de Rondchamp.
- Les manuscrits du monastère de la Paix-Notre-Dame à Liége.
 - Note sur une estampe liégeoise du XVIIe siècle.

— Etude critique sur quelques estampes liégeoises.

- Plat en argent liégeois (vers 1699). Musée diocésain de Liége.
 - Etude critique de deux miniatures de la collection Wittert.
- Documents relatifs à des artistes liégeois (Pironet, Jean et Gérard Ramey, Renier de Flémalle, Gér. Douffet, W. Damery, N. Coppée, H. Flémalle, Mivion).

— La Chanson de la Tour de Montorgueil.

* *

M. Alfred Micha, vice-président de l'Institut, a réuni en un volume de 110 p. (éd. Thone, 1919), sous le titre Les Bords de la Meuse, une série de petites notices historiques, dont voici l'énumération: La Vallée de la Meuse — La Rivière de Meuse — Liége: ses origines — Comment en voyageait autrefois — La barque de Maestricht — De Liége à Visé — Visé — En aval de Visé — La barque de Huy — De Liége à Huy — Huy — De Huy à Namur — Namur — De Namur à Dinant — Dinant — Joachim Patenier et Henri Blès — De Dinant à Givet — Daussoigne — Méhul — La navigation sur la Meuse.

M. Micha vient également de publier un ouvrage du même caractère que le précédent, intitulé *L'Ourthe et l'Amblève*, avec introduction par Aug. Donnay (éd. Vaillant-Carmanne, 53 p.).

* *

M. Th. Gobert vient de publier, chez Thone, les mémoires restés inédits du comte François de Mercy-Argenteau (1782-1869), chambellan et officier d'ordonnance de Napoléon Ier, ambassadeur à la cour de Bavière, gouverneur du Brabant méridional sous le

régime hollandais, et grand chambellan à la cour de Biuxelles. Ces mémoires constituent une source très précise de renseignements sur le gouvernement de Guillaume I et les origines de la révolution de 1830.

Il vient de se créer en notre ville une Association liégeoise pour l'étude et l'enseignement des sciences anthropologiques. Nous en signalons l'heureuse inspiration avec d'autant plus de plaisir et d'intérêt que cet organisme, appelé à combler une grave lacune de notre haut enseignement, a pour président M. Max Lohest, ancien président de l'Institut archéologique liégeois, et pour secrétaire, M. Ch. Fraipont, membre effectif de notre société. Le président d'honneur est M. Ernest Solvay.

La nouvelle association a pour but de créer, entre autres, une Ecole libre d'anthropologie, à l'imitation de celle qui rend de si

grands services à la science française, à Paris.

Elle a organisé, pour l'année 1919, des cours, parmi lesquels il en est un qui peut intéresser plus spécialement nos membres : c'est celui d'*Archéologie préhistorique*, qui est professé par nos collègues, MM. J. Servais et F. Vercheval.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser au Secrétariat,

37, Mont-St-Martin.

Excursions. — L'Institut a pu, outre la tenue de ses séances mensuelles et la réimpression de sa *Chronique*, manifester la reprise de son activité en conviant ses membres à visiter l'église et les bâtiments du séminaire de notre ville. Cette « excursion » eut lieu le dimanche 13 avril, à 10 ½ h. du matin. Elle a été suivie par un nombre considérable de nos membres, dames et messieurs. Guidés et renseignés par MM. l'abbé Simenon et F. Magnette, les visiteurs parcoururent successivement l'église, où l'on put apprécier quelques toiles intéressantes de maîtres liégeois, la sacristie, la riche bibliothèque, où chacun eut l'occasion d'admirer quelques splendides in-folios manuscrits des 13e et 15e siècles, puis le réfectoire et le cloître.

A 11 $\frac{1}{2}$ heures, la visite du séminaire terminée, la plupart de nos membres se sont rendus à la salle Wittert, de nouveau accessible au public, et où il convient que chacun de nos concitoyens se rende pour se faire une idée de la façon dont nos vils maîtres d'un jour surent manifester leur respect pour l'art et la science.

Un mois après, le 18 mai, le Comité des excursions invitait les membres de l'Institut à visiter, rue du Vertbois, l'ancien hospice édifié au début du 18e sicèle par de Spirlet, et actuellement converti en Orphelinat de garçons. Cette visite, sans offrir d'attrac-

tions particulières, a permis cependant d'apprécier le bel ensemble architectural que constituent ces vénérables bâtiments et spécialement les deux cours séparées par la chapelle.

M. Georges Bonhomme, de Pepinster, professeur au Collège communal de Dinant, a subi avec distinction, en avril dernier, devant la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, l'examen de docteur en histoire, avec une dissertation sur Le Règne de Gérard de Groesbeck.

Mlle M. Nicodème, ancienne élève de notre Université, vient d'être nommée archiviste de seconde classe aux *Archives générales du Royaume*, à Bruxelles.

C'est avec un sentiment de légitime fierté que l'on aura appris que deux des membres effectifs de l'Institut archéologique ont été récemment chargés, par le Gouvernement, de professer des cours importants, l'un, M. Ch. Fraipont, à la Faculté des Sciences, l'autre M. L. Halkin, à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Notre distingué ancien président ajoute à ses anciennes branches d'enseignement le cours d'Institutions romaines, d'Histoire politique de l'antiquité (1^{re} partie) et les Exercices sur l'histoire ancienne.

Quant à M. Ch. Fraipont, il a été chargé du cours de Paléontologie animale, que professait son regretté père, Julien Fraipont.

L'Annuaire de la Société des Etudes historiques de Paris (1914-1917) mentionne la nomination de six savants belges en qualité de membres d'honneur de cette association, comme témoignage « d'admiration pour la Belgique ». Dans la séance du 17 novembre 1914, la Société a désigné comme tels MM. Franz Cumont, Henri Pirenne, E. Mahaim, Ch. Michel et H. Vander Linden. Le 14 décembre 1915, elle a joint à ceux-ci M. M. Wilmotte.

Avis. — Nous rappelons à nos membres qu'ils peuvent se procurer l'insigne de l'Institut, en argent, au prix de 5 francs. Ils peuvent s'adresser soit au Secrétaire, M. Delheid, soit au trésorier, M. Pholien, 26, rue Vinâve d'Ile, Liége.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT: 5-00 FR. PAR AN pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la Chronique, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois: Maison Curtius.

Procès-verbal de la Séance du 30 Mai 1919

Présidence de M. L. DE BUGGENOMS, président.

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

41 membres sont présents : MM. de Buggenoms, président ; Micha, vice-président; Delheid, secrétaire; Magnette, directeur des publications; Servais, conservateur; Pholien, trésorier; Gérimont, conservateur-adjoint, et Breuer, secrétaire-adjoint : MM. Brassinne, Defrecheux, De Puydt, Fairon, Charles Fraipont, Guérette-Douxchamps, Léon Halkin, Jaspar, Ledru, Max Lohest, et Rasquin, membres effectifs; MM. Bogaert, Bourgault, Comblen, Couvreux, Dohmen, Detalle, F. Dumont, Jules Dumont, Duvivier, Henroz, Mlle Kuntziger, MM. Ledent, Leenaerts, Massart, Mawet, Neys, Plomdeur, Poullet, Smeets, Van Huele, Van Ormelingen et Wauters, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : MM. Jorissenne et Wibin.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président attire l'attention de l'Assemblée sur la salle où, pour la première fois, se tient la réunion de l'Institut. Il adresse quelques mots de gratitude à l'Administration communale qui a mis de nouveaux locaux à la disposition de la Société.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Le Secrétaire

donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 avril qui est adopté sans observation.

M. Micha remercie les membres pour sa nomination de viceprésident.

- II. Correspondance. Le Secrétaire communique la correspondance adressée à l'Institut.
- III. Communication de M. De Puydt. Donation Béthune. Au nom de la Ville de Liége, M. De Puydt remet à l'Institut deux plaques sculptées, en marbre, de l'époque gallo-romaine et dont l'une porte une inscription du Xe siècle à la mémoire de l'évêque Ricaire, décédé en 945. M. De Puydt, par un court aperçu, justifie le réel intérêt de ces plaques mémorables recueillies par M. Léon Béthune et données à la Ville par son neveu, M. Armand Béthune.

M. le Président remercie la Ville de Liége de son précieux dépôt et M. De Puydt, non seulement d'avoir documenté l'Assemblée à ce sujet, mais surtout de son intervention qui vaut au Musée d'enrichir ses collections de deux pièces du plus haut intérêt.

M. Micha, au nom de M. le Bourgmestre Kleyer, fait don d'une coupe en cristal ciselé, souvenir offert par la municipalité parisienne aux bourgmestres belges, lors de leur visite à Paris en juin 1914.

M. le Président prie M. Micha de se faire auprès de M. Kleyer l'interprète des sentiments de gratitude des membres de l'Institut.

IV. Communication de M. P. Jaspar. Notre vieille halle aux viandes. — M. le Président remercie M. Jaspar de son intéressante communication qui donne lieu, entre MM. Jaspar, De Puydt, Max Lohest, Mawet et Bourgault, à un long échange de vues, au cours duquel M. Magnette donne lecture d'une lettre de M. le docteur Jorissenne attirant l'attention de l'Institut sur le projet de démolition de la maison sise à l'angle de la place Maghin et de la rue Féronstrée.

Comme conclusion pratique du débat, M. le Président propose que les divers vœux émis au cours de la discussion soient rédigés par leurs auteurs et soumis à l'Assemblée. MM. Max Lohest et P. Jaspar remettent les deux propositions suivantes :

- A) Proposition de M. Max Lohest : « Les membres de l'Institut » prient le Bureau de donner suite dans le plus bref délai possible » à la proposition de M. Jaspar de publier une brochure, qui » pourrait être la conférence de M. Jaspar, et de donner à cette » brochure toute la publicité désirable. »
 - Soumis au vote, ce vœu est admis à l'unanimité.
- B) Proposition de M. Jaspar. L'Institut adressera à la Ville une lettre ayant pour texte : « L'Institut archéologique Liégeois,

- » vu les démolitions récentes du quartier de la Batte et celles » dont on nous menace, demande que 1º lorsqu'il s'agit de modi-
- » fications à apporter à d'anciens quartiers, la Commission des » monuments soit saisie dès le premier avant-projet, afin qu'elle
- » puisse indiquer les sites, les maisons, les monuments qui devraient
- » être conservés; 2º lorsqu'il s'agit d'appliquer d'anciens arrêtés
- » royaux en matière d'alignement, la dite Commission en soit
- » également saisie avant toute autre décision. »

Cette proposition est également adoptée à l'unanimité.

- V. Election de membres associés. MM. Robert Buisseret, Edgar Heuvelmans, Auguste Laloux, Robert Protin, Joseph Renaud et Charles Van Durme, sont élus membres associés.
- VI. Présentation d'un candidat pour une place de membre effectif. Le Bureau présente comme candidat à une place vacante de membre effectif, M. Maurice Falloise, avocat et échevin de l'instruction publique et des beaux-arts.
- VII. Présentation de membres associés. L'Assemblée prend acte de la présentation de MM. Jules Jacob, René Nicolaï, Paul Borgnet, Emile Sélerin, Léon Crespin, chevalier Marcel Schaetzen, André Dufour, Albert Remy et Nicolas François, en qualité de membres associés.

VIII. Affaires diverses. — M. Léon Halkin soumet à l'Assemblée la proposition suivante : « Dans sa séance du 30 janvier 1916, sur la proposition de son président, M. Léon Halkin, l'I. A. Lg. a adopté à l'unanimité le vœu de voir la Ville de Liége donner à l'une de ses rues ou de ses places le nom de Godefroid Kurth. La Ville de Liége que Kurth a tant aimée, et dont il a reconstitué l'histoire médiévale, s'acquitterait ainsi de la dette de reconnaissance contractée envers le savant historien et l'ardent patriote dont la science belge déplore la mort prématurée. » Ce vœu devrait être transmis à l'autorité communale dès que la situation normale serait rétablie.

M. Brassinne souhaite de voir donner le nom de Godefroid Kurth à la rue Rouveroy que le savant historien a habitée pendant de nombreuses années. Il n'y aurait pas là, dit-il, de suppression d'un nom à conserver, puisqu'il existe une place Rouveroy.

M. De Puydt fait remarquer que des motifs d'opportunité ont seuls empêché le Conseil communal d'aborder la question.

Le Bureau est chargé de donner suite en temps opportun à la proposition de M. Léon Halkin.

La séance est levée à 5 heures 40.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE

VERRERIES LIÉGEOISES

Lorsqu'on évoque le souvenir des produits de nos anciennes verreries, on songe principalement aux délicieux verres à boire ou à de fins ouvrages, accessoires de table, tels que corbeilles ajourées, beurriers, baromètres, etc. On méconnaît fréquemment, — la pauvreté des collections publiques en est la vraie cause —, que les fournaises liégeoises ont produit des ustensiles en verre qui, pour n'avoir pas une destination aussi luxueuse que celle des innombrables et beaux verres à vin, aux formes élégantes et créées spécialement pour les généreuses boissons que ces verres étaient destinés à contenir, n'en sont pas moins des spécimens intéressants de la fabrication locale.

Nous avons naguère, dans cet ordre d'idées, reproduit une lampe toute en verre (¹), exemplaire rarissime sinon unique; une gourde de forme spéciale (²); un épi qui ornait, il y a quelques années encore, le faîte de la toiture de l'ancienne verrerie d'Avroy (³); des lustres, des pipes, des pistolets, des chandeliers, etc., publiés ailleurs (⁴).

Aujourd'hui, nous reproduisons trois pièces qui méritent une mention.

C'est d'abord un *entonnoir* en verre verdâtre, d'un vert assez foncé, dont le bord du pavillon est agrémenté d'un « cordon » (genre d'ourlet), façon particulière aux verreries liégeoises (5).

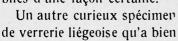
Cet ustensile mesure 29 cm. de hauteur totale et 13 cm. de diamètre au pavillon; l'orifice inférieur mesure 2 cm. de diamètre extérieur.

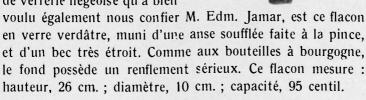
Cette pièce est curieuse à plus d'un titre. Elle provient de

- (1) Chron. arch. P. L., nov. 1913, p. 95.
- (2) Ibid., fév. 1913, p. 16.
- (3) F. Pholien: La verrerie au Pays de Liége, p. 168, fig. 75.
- (4) IBID., figures variées.
- (5) IBID., p. 188 et figures variées.

l'office du dernier prince de Liége et c'est son maître d'hôtel, qui habita en dernier lieu rue Volière dans une maison

portant actuellement le nº 30, qui la conserva indéfiniment chez lui, renfermée dans une armoire où une inscription manuscrite révélait l'usage du service du prince. A la mort de ce serviteur, la maison échut à l'un de ses héritiers, un sieur Bouffeux, Celuici la vendit en 1853 à M. Jacques-Joseph Jamar-Raick, père de M. l'architecte Edm. Jamar, notre estimé collègue, qui a bien voulu nous confier cette verrerie intéressante. dont l'authenticité et la filiation sont par le fait établies d'une facon certaine.





Sa destination ? Plusieurs hypothèses peuvent être émises : flacon à huile d'olive ou d'arachide, carafe pour vin décanté ou pour liqueur qui dépose ?... Nous n'oserions pour le moment nous prononcer.

Nous nous plaisons à signaler ici que M. Edm. Jamar a bien voulu faire grâcieusement don à l'Institut archéologique des deux pièces susmentionnées. Nous l'en remercions vivement et souhaitons que son exemple soit fréquemment suivi ; de la sorte, nos collections s'enrichiront et pourront former un champ d'études plus vaste.

Nous avons souvent parlé des bouteilles à bourgogne

liégeoises. Il existe dans les collections certains types, assez fréquents, qui, comme celui que nous reproduisons ici, portent à l'endroit de l'épaule, un cachet armorié. Le vin de Bourgogne fut de tout temps apprécié par nos pères, qui s'entendaient merveilleusement en l'art de choisir, de conserver, de présenter et de déguster le délicieux nectar.



De nombreuses familles patriciennes faisaient fabriquer des bouteilles à leur usage exclusif, agrémentées d'un cachet soit à leurs propres armoiries, — le spécimen que nous reproduisons ci-dessus en est un vrai type —, soit à leur chiffre. On se servait de verres *frèsés*, ou *torsinés* ou en *forme tulipe*, que nos fournaises locales fabriquaient spécialement pour la dégustation de ce vin (¹).

Bien avant le XVe siècle, le pays de Liége, voire même les coteaux qui entourent la Cité, possédait de nombreux vignobles, et la culture de la vigne était à ce point impor-

⁽¹⁾ Chroniq. arch. P. L., janv. 1912, p. 3.

tante qu'elle créa le « bon métier des vignerons », le sixième dans l'ordre. Plus tard, lorsque cette culture déclina, les maraîchers ou cortilliers prirent une place prépondérante dans cette corporation. Le patron du métier était St-Vincent; les armoiries comportaient une grappe de raisin et une serpette (¹). Il n'y a pas longtemps encore, existaient au Sud et au Nord de la Cité, des établissements de plaisance dénommés « Au petit Bourgogne », dénotant ainsi la spécialité que les amateurs, au cours de leurs promenades, recherchaient de préférence. La tradition wallonne en a conservé le culte, et nous sommes d'avis qu'il y a lieu de la continuer...

La bouteille à bourgogne ancienne se distingue de la moderne sous plusieurs rapports. Le goulot, comme l'indique le cliché, est agrémenté d'un bourrelet étroit situé à un centimètre de l'orifice, tandis qu'actuellement un large bourrelet entoure l'orifice même. La capacité du flacon reproduit est de 96 centilitres, tandis qu'à présent elle varie de 68 à 75 centilitres; ses dimensions sont : hauteur, 27 cm.; diamètre, 11 cm. Florent Pholien.

Petite Chronique Archéologique

Legs Renard-Grenson. — Le Conseil communal de Liége, dans sa séance du 30 juin 1919, a accepté le legs fait à la Ville par notre si regretté secrétaire, Lucien Renard-Grenson. Le testament rédigé par lui, à la date du 27 octobre 1918, contenait, en effet, les clauses suivantes :

- « Je lègue spécialement à la Ville de Liége une somme de » 5.000 francs, destinée à l'achat de l'ancienne collection Chris-» tiaens. Si cette acquisition est impossible, Marcel De Puydt est » chargé d'acheter d'autres antiquités qu'il connaît. Subsidiaire-
- » ment, les 5.000 francs serviraient à des fouilles.

» Je laisse à M. le Bourgmestre le soin de remettre cette somme » en souvenir de moi à l'Institut archéologique liégeois.

» Je lègue en outre à la Ville, qui devra en faire remise immé » diate au Musée archéologique, un groupe d'objets nettement

» déterminés, qui seront inventoriés et estimés par M. le conser-» vateur Jean Servais. »

⁽¹⁾ Ed. Poncelet. Les bons métiers de Liége, Bull. Inst. arch. liég., 1899, p. 105.

Don. — M. Armand Béthune vient de faire don à la Ville, pour être déposés au Musée archéologique en souvenir de son oncle, M. Léon Béthune, décédé au mois de février dernier, de deux fragments de marbre d'un grand intérêt. Il s'agit de deux plaques, ayant appartenu au sarcophage de Ricaire, évêque de Liége, mort en 945. Elles offrent cette particularité qu'elles proviennent d'un sarcophage chrétien du IIIe ou du IVe siècle, probablement exécuté en Narbonnaise. L'un porte deux génies ailés adossés ; l'autre un reste mutilé de génie et une table moulurée rectangulaire avec l'inscription suivante :

T(ene) I(n) M(ente) E(jus) A(nimum) XXIII J(u) L(ii) Obitus Richeri Dinoscitur X K(a) L(endas) AUG(usti) Esse.

Ces fragments avaient été achetés par la famille Béthune à l'un des descendants d'un entrepreneur, qui, au début du XIXe siècle, avait réuni beaucoup de matériaux provenant de la cathédrale Saint-Lambert.

Les Armes de Liége et la Légion d'Honneur. Entrerait-il dans les vues des pouvoirs publics de modifier suivant le modèle, exhibé lors des fêtes de ces derniers jours, notre ancien blason pour y adapter la croix de la Légion d'honneur? Que signifie cette couronne murale qui vient remplacer bien malheureusement d'ailleurs la couronne fermée, symbole du pouvoir de nos anciens Princes? Rappeler que Liége a eu une enceinte fortifiée et qu'elle a subi un siège ? Mais depuis avant l'an 1000, Liége est fortifiée et l'a toujours été et naturellement depuis lors subit des sièges et des bombardements. Restons donc nous-mêmes, ne cherchons surtout à imiter personne. Nous devrions garder jalousement les moindres détails du glorieux passé de notre vieille cité et spécialement ce blason de Liége si spécial, unique et qui - ceci en un autre domaine - est hautement décoratif, infiniment supérieur à celui, en quelque sorte vulgarisé, que l'on voudrait introduire. Conservons donc notre ancienne armoirie, — il n'est d'ailleurs au pouvoir de personne de changer l'histoire-, et attachons-y tout simplement la célèbre croix française avec son ruban et ses branches de chêne et de laurier.

Nominations. — Nos confrères, MM. P. Hamelius, J. Closon et P. Mansion, viennent d'être promus au rang de professeurs ordinaires dans la Faculté de Philosophie et Lettres; M. le Dr Weekers est promu à celui de professeur extraordinaire dans la Faculté de Médecine. Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

M. Marcel de Puydt a reçu, de son côté, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. La nouvelle en a été accueillie par ses nombreux amis et collègues avec la plus vive satisfaction.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT: 5-00 FR. PAR AN pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la Chronique, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois: Maison Curtius.

Procès-verbal de la Séance du 27 Juin 1919

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

39 membres sont présents : MM. de Buggenoms, président ; Micha, vice-président; Delheid, secrétaire; Magnette, directeur des publications; Servais, conservateur; Pholien, trésorier; Fairon, bibliothécaire; Pirlet et Breuer, secrétaires-adjoints; Hamal-Nandrin et Gérimont, conservateurs-adjoints; MM. Brassinne, Coenen, Davin, De Puydt, Ch. Fraipont, Ghilain, Grenson, Jaspar, Max Lohest, Rasquin, Ruhl et Wibin, membres effectifs; MM. Bogaert, Bourgault, Couvreux, Detalle, F. Dumont, J. Dumont, Henroz, Mlle Kuntziger, MM. Leenaers, Legrand, de Limbourg, Renaud, Sacré, Scuvie, Smeets, Stockis, membres correspondants ou associés.

Excusé: M. T. Gobert.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai, qui est adopté sans observations.

M. le Président informe l'Assemblée qu'en suite des décisions prises à la dernière réunion, le Bureau a délégué MM. Micha et Delheid auprès de M. Jamar, vice-président de la « Commission provinciale des monuments » et donne la parole à M. Micha pour qu'il rende compte à l'Assemblée de cette entrevue. M. Micha expose qu'au cours de la visite qui lui a été faite, M. Jamar a dit aux délégués de l'Institut que la Commission des monuments était pour le moment presque désorganisée par suite de nombreuses vacances de sièges, mais que, dès sa réorganisation, il lui proposerait de se mettre en rapport avec l'Institut afin d'unir les efforts pour protéger les édifices de quelque valeur archéologique ou artistique. M. Micha ajoute qu'après cet entretien, il serait préférable, à tous points de vue, d'attendre que l'union fût faite entre l'Institut et la Commission des monuments pour donner suite aux propositions présentées par MM. Jaspar et Lohest à la dernière réunion.

M. De Puydt approuve les déclarations de M. le Vice-président Micha et donne lecture de deux lettres adressées par la Commission royale des monuments et des sites à la ville de Liége. La première, datée du 4 mars dernier, rappelle la nécessité de conserver la vieille halle aux viandes (il y a une correspondance postérieure dans le même sens). La seconde lettre, du 31 mai 1919, rappelle les prescriptions légales en vigueur en vue de la conservation du patrimoine artistique et esthétique de la cité. Ce document dont le texte est remis au Bureau devrait suffire pour tranquilliser les esprits. 11 n'y a, ajoute M. De Puydt, ni surprise à craindre, ni urgence en la matière.

M. Jaspar voudrait voir créer à Liége une Commission locale des monuments à l'exemple de ce qui existe à Gand. Des échanges de vues ont lieu à ce sujet entre MM. Micha, De Puydt, Jaspar, Brassinne et Bourgault. Puis M. le Président, résumant le débat, conclut à la surséance de toute décision en cette matière jusqu'à la réorganisation de la Commission provinciale des monuments. L'Assemblée ratifie cette conclusion.

- 11. Correspondance. Le Secrétaire communique à l'Assemblée la correspondance adressée à l'Institut et donne lecture de deux lettres de l'Administration communale annonçant la remise au Musée 1° d'un carillon à main pour enfant de chœur, dinanderie de style renaissance, (remploi du legs Eug. Dumont) ; 2° de deux chandeliers en verre, don de M. Marcel De Puydt. Ces objets sont déposés sur le Bureau. M. le Président, au nom de l'Assemblée, adresse des remercîments à l'Administration communale et à M. Marcel De Puydt.
- 111. Etat des publications. M. Magnette, directeur des publications, annonce que le second numéro de la *Chronique* paraîtra incessamment en 16 pages; le troisième numéro, er. 8 pages, sera distribué fin juillet.
- IV. Communication de M. l'Abbé Coenen sur Nos cryptes romanes isolées.
- M. le Président remercie M. l'Abbé Coenen de son intéressante communication, qui donne lieu à un long échange de vues entre MM. Bourgault, Ghilain et Coenen.

- V. Election d'un membre du Conseil. M. Théodore Gobert est élu membre du Conseil.
- VI. Election d'un membre effectif. M. Maurice Falloise est élu membre effectif.
- VII. Election de membres associés. MM. Borgnet, Crespin, Dufour, François, Jacob, Nicolaï, Remy, Renard, Schaetzen et Sélerin sont élus membres associés.
- VIII. Présentation de membres correspondants et associés. L'Assemblée prend acte de la présentation de M. Lucien Baar en qualité de membre correspondant et de MM. de Cuyper, Roosbeck et Streel comme membres associés.
- IX. Affaires diverses. Sur la proposition de M. Ch. Fraipont, il est décidé de cesser jusqu'à réhabilitation l'échange de publications avec les pays ennemis de l'Entente et d'acheter, le cas échéant, les ouvrages intéressants qui pourraient être publiés dans ces pays.

M. Sacré, président de la Commission des excursions, annonce pour le 20 juillet une excursion à Jupille comportant la visite du presbytère, de l'église et de maisons particulières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 40.

Deux lettres inédites de Velbruck

On ne possède qu'un faible contingent de lettres de Velbruck. Aussi, est-ce avec une vive satisfaction que nous pouvons livrer au public deux missives de ce prince. Nous nous en félicitons d'autant plus qu'elles offrent un grand intérêt général. Elles avaient été recueillies dans les collections de M. Tricorneau, au château de Colombey, près de Metz. Lors de la bataille de Borny, le 14 août 1870, ce château périt dans les flammes. C'est de ses ruines qu'ont été exhumées, le 7 décembre suivant, les deux lettres dont il s'agit.

Le texte en a été fourni, en 1870 même, à l'érudit bibliophile liégeois Ulysse Capitaine, qui était très connu au-delà de nos frontières. Grâce à l'amabilité de son frère Félix, autre amateur entendu du vieux passé liégeois qui a bien voulu communiquer ces documents, il nous est permis de les mettre en lumière.

Les lettres princières qui remontent à l'année 1780 sont

adressées au baron de Tschoudi, alors ministre liégeois près la Cour de France. Elles ont trait, pour une bonne part, aux affaires de recrutement militaire en notre principauté. Cette question préoccupait beaucoup au XVIII^e siècle l'autorité princière, ainsi que le Conseil de la Cité. Celui-ci eut maintes fois à relever les actes de violence auxquels se livraient des agents recruteurs agissant au nom de la Prusse. Il protestait encore contre semblables méfaits sous le règne de Velbruck (¹).

Les Belges jouirent, durant ce XVIIIe siècle tout spécialement, d'une légitime renommée de bravoure. Ils se distinguèrent surtout au service de l'Autriche, où ils formèrent des corps spéciaux. C'étaient les régiments wallons, dont on connaissait la vaillante conduite durant la guerre de sept ans et, ultérieurement, lorsqu'ils durent lutter contre les armées de la République française.

L'Espagne possédait de son côté en 1703, lors de la guerre de succession, un régiment devenu célèbre sous le nom de gardes wallonnes (2). Elle n'eut qu'à s'en louer.

Les troupes liégeoises proprement dites, de leur côté, s'étaient distinguées par leur vaillance et leur endurance dans les combats. Aussi les pays environnant la principauté s'efforcèrent-ils souvent d'enrôler le plus de Liégeois possible à leur service, au détriment de notre neutralité. C'était avec ardeur que les recruteurs impériaux, hollandais et français se livraient, sur notre territoire, au racolage de nos jeunes gens.

Evidemment maintes ordonnances de nos princes-évêques interdirent les enrôlements militaires en notre pays. Si elles étaient édictées dans les meilleures intentions, on n'en tenait

- (¹) Le 25 mai 1781, notamment, le Conseil de la Cité adressait une requête au prince Velbruck au sujet de jeunes gens qui avaient été enrôlés de force au service de la Prusse et, à cet effet, conduits à Galoppe en Hollande. (*Recès du Conseil*, reg. 1780-1783, fo 56 vo et 59).
- (2) Rappelons que deux corps wallons ont été également au service des princes de Liége. Le souvenir en a été perpétué dans le volume publié, en 1893, par la Société des Bibliophiles liégeois et intitulé *Histoire des troupes liégeoises* (in-4°).

guère compte. Georges-Louis de Berghes, « requis de la part de Sa Majesté prussienne d'accorder la permission de recruter dans ce pays », ne se crut-il pas forcé d'octroyer, le 7 juin 1730, l'autorisation à un agent de la Prusse « d'engager pour son service des grands hommes de la taille de 6 ½ pieds et plus, de leur bon gré, et, s'ils sont garçons de famille, de gré de leurs parents, dans toute l'étendue de la principauté ».

On comprend, d'ailleurs, combien était délicate la situation du prince liégeois en présence des exigences des monarques voisins. La perplexité du prince Velbruck apparaît dans ses lettres que nous reproduisons ci-après.

Le lecteur constatera quelle considération l'on attachait alors à notre Almanach Mathieu Laensbergh. Le prince ne dédaignait pas d'en faire hommage aux plus hauts diplomates, même aux chefs du Gouvernement français. Ce qui ressort également de la lecture des documents princiers, c'est le zèle dont faisait preuve Velbruck pour l'expansion et la prospérité de notre commerce. On admirera les efforts déployés par lui pour tirer profit, au point de vue de la principauté, de la guerre dans laquelle l'Angleterre et les Etats-Unis étaient plongés au grand dommage de leur situation économique. Il est regrettable que l'on ne possède plus le tableau statistique des différentes manufactures liégeoises et de leur production, tableau qu'avait annexé Velbruck à sa dernière missive.

Voici le texte des lettres ainsi mises au jour. Le style et l'orthographe ont été religieusement respectés.

Velbruck au baron de Tschoudy

Je vous joing, mon cher Monsieur le baron de Tschoudi, une lettre ostensible à Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne; vous pouvez même lui en laisser une copie si il le souhaite: Vous verrez hors de son contenu, de quoi il s'agit. Il est certain, si je empêchois les Espagnoles de recruter dans mes Etats, je ne scai où ils recruteroient; les Pays-Bas et, généralement touts les autres Etats leurs étant fermés, les gardes wallons, sous prétexte de recruter pour leurs corp, recrutent pour touts les autres régiments flamands, leurs donnent les petits hommes et guardent les grands. La désertion des troupes hollandaises et autres de l'Empire leurs fournit les plus beaux hommes, et en quantité. Vous pouvez faire

conoître à Monsieur l'Ambassadeur ce détaille. Je suis, de tout cœur, mon cher Monsieur le Baron de Tschoudi,

Votre très humble et attaché, Le Prince de Liége.

Janvier 1780.

Velbruck à de Tschoudy

Je vous ay adressé, mon cher Monsieur le baron de Tschoudi, un paquet d'Allmanach de Landsberg, pour distribuer selon l'usage. Je vous joing deux : l'un pour Monsieur le Comte de Vergennes (¹) l'autre pour le Prince de Monbary (²) et deux pour vous dont l'un je vous prie de l'offrire à Madame la baronne de Tschoudi de ma part. Je crois d'avoir oublié de vous dire que vous est bien le maître, au printemps, de jouir de votre belle campagne.

J'accepte l'offre que vous voulez bien me faire de bien vouloir écrire à M. de Chabanne, comandant des Gardes wallons au service d'Espagne dans le gout comme vous en avez parlé à Mr l'ambassadeur d'Espagne. Il est certain que les gardes wallons, si bien que les autres régiment wallons pour lesquels ils recrutent perdront tout, s'ils perdent la permission de recruter dans ce pays icy.

Comme il n'y a qu'un vœux général dans l'Europe, que les Etats-Unis de l'Amérique restent libres, et que les autres nations peuvent comercer et negotier avec eux, il n'y a pas de pays qui méritent plus d'être connu deux que cely-cy, par les manufactures en tout genre, qui sont établis icy et par les productions que les entrailles de la terre y fournissent; et comme il me parait que vous est en liaison avec Monsieur de Frankelin (³) vous m'obligerez beaucoup de lui en parler à cet effet. Je vous joint un tableau des différentes manufactures et production du pays, qui sont établis icy, et qui peuvent remplacer ce que les Etats-Unis tiroient anciennement de l'Angleterre. S'il goutte ce projet, on pourroit

- (1) Charles Gravier, comte de Vergennes, homme d'Etat français, né à Dijon en 1719 et mort à Versailles le 13 février 1787. Lorsqu'écrivait Velbruck, en 1780, de Vergennes était ministre des Affaires étrangères ; il devint, en 1783, président du Conseil des finances.
- (2) Il s'agit d'Al.-M.-L. de Saint Maurice, prince de Montbarey, né à Besançon en 1732, lequel, après s'être signalé dans les combats en Allemagne, fut porté, en France, en 1777, au poste élevé de ministre de la guerre. Il mourut en 1796.
- (3) Benjamin *Franklin*, qui fut à la fois célèbre homme d'Etat, diplomate, physicien et économiste. Il jouit d'une renommée universelle. Né à Boston en 1706; mort en 1790.

entrer dans un plus ample détaille pour la sureté et convenance réciproque.

Nous ignorons encore les détailles du revers de Monsieur le Comte d'Estaing (¹) qui paroit un homme bien valeureux. Je suis, mon cher Monsieur le baron de Tschoudi, en vous offrant bien sincèrement les vœux au suiet de la révolution du tems les plus vifs, pour l'accomplissement de tous vos désirs,

Votre très humble très obéissant, Le Prince de Liége.

Pour copie conforme:

Jos. Mossay.

A propos d'une Note sur les Rouleaux des Morts

La Chronique Archéologique, dont tous les amateurs des choses du passé ont salué avec joie la réapparition, contient dans son numéro de juin une note sur les rouleaux des morts, communiquée par M. H. Vander Linden.

Il s'agit d'un texte curieux dû à un écrivain liégeois qui, au XIe siècle, affirmait sa nationalité en ces termes :

- « On nous considère comme les derniers des Gaulois ou comme les premiers des Germains. Nous ne sommes ni Gaulois ni Germains. Nous tenons à la fois des uns et des autres ». Après avoir lu ce texte, je fus assez étonné d'apprendre que le clerc liégeois y « affirmait sa nationalité propre d'une façon aussi catégorique » et, en le relisant, je n'y trouvai encore rien qui justifiât ce commentaire. En effet, dire qu'on n'est ni l'un ni l'autre n'est déjà pas très affirmatif, et ajouter qu'on tient de l'un et de l'autre l'est certes beaucoup moins. En tournant la page, je tombai sur le texte original ainsi conçu :
- (¹) C. Hector, comte d'Estaing, né à Ravel en Auvergne en 1720. Il remplit avec beaucoup de succès la charge de vice-amiral pendant la guerre de l'Indépendance américaine. Il échoua cependant dans une attaque sur Sainte-Lucie, échec auquel fait allusion la lettre princière; mais, peu après, il battit complètement l'amiral Byron. Il mourut sur l'échafaud en France en 1794.

Gallia nos imos et habet Germania primos, Amborum neutrum, nos et utrumque sumus.

Il ressort clairement du texte latin que le commentateur n'en a pas exagéré la portée, mais que la traduction ne rend pas fidèlement le sens de l'original. La phrase française « nous tenons à la fois des uns et des autres » retraduite en latin donnerait simplement « utrumque sumus ». Le texte original dit bien plus : « nos et utrumque sumus » peut se construire « sumus nos et utrumque » avec deux attributs et sujet sous-entendu et se traduit : « nous sommes nous-mêmes et l'un et l'autre ».

L'idée du clerc liégeois est celle-ci : « Nous ne sommes ni Gaulois ni Germains. Nous sommes avant tout nous-mêmes, tout en tenant à la fois des uns et des autres ».

Telle est, me semble-t-il, la pensée du scribe liégeois. Entendue et traduite ainsi, elle constitue une affirmation admirablement énergique du sentiment national.

La petite rectification que je propose prouve une fois de plus qu'il faut se défier des traductions et recourir toujours au texte original. Elle voudrait témoigner aussi — dans l'esprit de son auteur — de l'intérêt qu'inspirent partout les publications de l'Institut Archéologique liégeois.

Jean Gessler,

La restauration en architecture

La restauration des anciens monuments est d'importance capitale en architecture.

Pour être menée à bien, elle requiert non seulement des études spéciales, préparées de longue main, approfondies, mais encore une réelle abnégation de la personnalité de l'architecte, quels que soient son savoir et le talent dont il a fait preuve.

Rétablir les parties qui n'existent plus ou sont endommagées d'une antique construction, que celle-ci soit de grande, de moyenne ou même de minime importance, est toujours un travail extrêmement délicat à exécuter.

Les plus éminents artistes n'ont, du reste, dédaigné de s'attacher à la restauration des monuments, à leur appropriation ou à leur transformation selon les exigences du moment.

Michel-Ange avait été nommé premier architecte, sculpteur et peintre du palais apostolique par un bref du pape Paul III en date du 1er septembre 1535. La dictature artistique dont il était investi à Rome, était comparable à celle que Raphaël avait reçue de Léon X. Et cependant Michel-Ange se chargea personnellement de hausser d'un troisième étage et de couronner de la corniche ample et superbe que l'on connaît, l'énorme et sévère palais que le cardinal Alexandre Farnèse, plus tard Paul III, avait fait ériger au Campo dei Fiori. C'est ce même palais qui après 1870, loué par son dernier possesseur, le roi détrôné de Naples, à l'ambassade de France auprès du roi d'Italie, a été, par la suite, définitivement acquis par le Gouvernement français.

De nos jours on abandonne parfois à des artistes médiocres le soin de restaurer d'antiques monuments. Souvent c'est un malheur irréparable!

Incapables ou ne se donnant la peine de rechercher pour le rétablir ce qui fut et se laisse à peine soupçonner, leur suffisance mal placée supplée trop facilement à leur ignorance lorsque leur amour-propre ne les incite à vouloir faire mieux que les anciens maîtres.

Adolphe Didron, l'écrivain et archéologue français fondateur des *Annales archéologiques* consacrées aux arts du moyen âge, peu de temps avant sa mort, survenue en 1867, écrivait sur l'album d'un ami ce sage précepte dont devraient toujours s'inspirer les architectes auxquels des restaurations sont confiées:

« En fait de monuments anciens, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir; en aucun cas, il ne faut ajouter ni retrancher ».

Qu'en peu de mots, ces choses sont bien dites! et, comme l'a écrit Anatole France dans *Pierre Nozière*, si les architectes se bornaient à consolider les vieux monuments et ne les refaisaient pas, ils mériteraient la reconnaissance de tous les

esprits respectueux des souvenirs du passé et des monuments de l'histoire.

Alfred Micha.

Derniers établissements liégeois classés par la Commission Royale des Monuments et Sites

- Façade de la *Maison portant le n*º 18 *de la rue Vinâve-d' Ile*. Lieu de réunion, pense-t-on, des Etats nobles (3e classe des édifices civils privés).
- Hôtel Sklin, rue Hors-Château, nº 5. Ancien hôtel de Grady, construit en 1765, appartenant à cette époque à Nic. de Spirlet, chevalier du St-Empire. En 1822, local des séances des Etats députés de la prov. de Liége. Grand caractère régional de l'édifice; portes, volets à panneaux richement sculptés; grand escalier d'honneur, escalier de service d'une extrême élégance. Décoration architecturale et picturale admirablement traitée. (Disparition regrettable des belles tapisseries d'Audenaerde du grand salon) (1re classe des édifices privés).
- Façade de la maison nº 9 de la rue Hors-Château, appartenant à M. Carpentier, artiste peintre (3e classe des édif. privés)
- Couvent des filles de la Croix, rue Hors-Château, nº 61. Probablement l'ancien hôtel des tréfonciers, prince de la Tour d'Auvergne et comte de Ghistelles, 17e siècle. Au 18e s., propriété de M. le chev. Van der Maesen d'Avionpuis († 1791), dont le blason est encore visible dans le tympan triangulaire de la cour. 2 salons richement rehaussés de panneaux et volets sculptés de toute beauté et d'une richesse d'exécution rare (3e classe des édifices privés).
- Hôtel de Sélys-Longchamps, rue Mont-St-Martin, 9-11. Construit au début du 16e, fin du 15e s., connu sous le nom de « maison Chevalier ; puis propriété de la famille de Gomzée, puis du chev. de Vivier, qui le légua à son neveu, le comte de Méan de Beaurieu. Le dernier évêque de Liége, prince de Beaurieu ensuite arch. de Malines, y résida en 1789. Son frère, le comte de M. de B. y mourut en 1833. Vendu alors au général Brixhe. Récemment acquis par le baron Maur. de Sélys-Longchamps. Fort belle restauration dirigée par l'architecte E. Jamar. Plate-forme du donjon, terrasses. Magnifique vue sur la ville (1re classe des édif. mar. privés).

- Hôtel de Soer de Solières, place St-Michel (¹).— Construit vraisemblablement vers 1600 ou tout à la fin du 16e siècle (attribution erronée à L. Lombard). Propriétaires: le grand prévôt de Bocholt; la famille de Wod de Tinlot, qui le vendit en 1745 au tréfoncier de Geyr. Acquis en 1804 par le notaire Richard, dont la fille devint Mme Witters, femme du général baron Wittert, grand-père paternel de M. Max de Soer (2e classe des éd. civ. privés).
- Hôtel de M. Chaudoir-Lechat (fond de la rue des Bégards, nº 27). Ancienne maison claustrale qui appartenait au 18e siècle au chan. Ransonnet; plus tard à M. Labie; ensuite à son gendre, M. de Locht, prof. à l'Université; vendu au propriétaire actuel, qui a utilisé l'annexe de l'hôtel ancien pour l'établir dans le goût et le style de l'édifice principal et de l'entourage. Ceux-ci sont des plus remarquables: le premier, grâce à deux salons d'inégale grandeur; le plus petit, dit salon blanc, est décoré de sculptures liégeoises venues de plein bois et de tout premier ordre. Sur le manteau de la cheminée du plus grand se trouve un Coclers (J.-B.), probablement le meilleur connu. Splendide jardin en terrasse. Belle vasque de pierre provenant de l'ancienne abbaye de St-Laurent et datant sans doute du 16e siècle. Admirable panorama sur la ville (2e classe des édif. civils privés).
- Ancien couvent des Frères Mineurs, dans la cour des Minimes.

 Reconstruit en 1670. Deux vastes cours séparées par une curieuse entrée. Habitations qui les entourent accusent le 17e siècle et sont bien conservées. Les cloîtres joignant l'église offrent des restes du style ogival et sont pavés de pierres tombales, la plupart de familles historiques. Cours adossées à la Montagne de la Citadelle. Jardins disposés en terrasses. (2e cl. des édif. civils privés).
- Eglise des Frères Mineurs (Eglise St-Antoine), consacrée en 1244. La construction primitive subsiste encore en très grande partie, mais est masquée par des additions faites en 17e siècle. Grande et superbe fenêtre ogivale primitive au chevet du chœur, mais disparaissant sous les apports du 17e siècle, ainsi que les arcades autrefois ogivales, dont la pointe est visible dans les combles. Chapiteaux gothiques noyés dans le platras. Tableau du maître-autel de Riga († en 1688). Chœur orné de quatre superbes bas-reliefs en bois (vie de St-Brunedus (?) de F. Van der Plante († en 1750). Proviennent de l'église des Chartreux et reproduisent des tableaux de Lesueur (1617-1656) au Louvre. Fond du chœur
- (¹) Ces notes ont été rédigées en 1916. On sait qu'en la présente année cet immeuble a été vendu. En ce moment, il subit des transformations que regretteront à jamais tous les archéologues et les artistes. On pourra lire avec intérêt l'article paru dans la Gazette de Liége du 29 septembre, sur l'Hôtel des Comtes de Looz (appelé actuellement Hôtel de Soer).

décoré par J. Carpay, dans la manière des Vénitiens. Remarquable chaire de vérité, avec rampe d'escalier à panneaux pleins, exemple rare, sculptée avec une délicatesse extrême par J. Del Cour. Du même, plusieurs statues. Vitraux du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire du pays de Liége. Fragments recueillis par un desservant de l'église donnant les armoiries des principales familles de la paroisse (3e classe des éd. monumentaux du culte).

Petite Chronique Archéologique

Vieilles églises. — Il vient d'être décidé que l'on restaurera l'église d'Evegnée, commune du canton de Fléron qui a donné son nom au fort le plus avancé de la position de Liége.

Déjà avant la guerre ce sanctuaire, vieux monument du XIVe siècle, demandait une sérieuse restauration. Les Allemands lorsqu'ils envahirent notre territoire au mois d'août 1914, furieux de la première résistance que leur opposait le fort d'Evegnée, se mirent à saccager la petite église de cette commune, brisant portes et fenêtres, et allumèrent à l'intérieur de celle-ci un incendie qui, heureusement, ne se développa guère, ce qui permet aujourd'hui de restaurer ce modeste mais antique édifice religieux, dont la statue de « *Notre Dame d'Evegnée* » date de l'an 1350.

Une souscription publique, patronnée par l'évêque de Liége et le cardinal archevêque de Malines, vient d'être ouverte pour couvrir les frais de la restauration de ce temple, un des plus anciens de notre région.

Rectifications. — Dans le résumé de la séance de l'Institut tenue le 23 février 1919 (v. la *Chronique* de juin, p. 22), il est dit que M. De Puydt annonce des dons faits par lui-même et par M. Gérimont. Or, il importe que l'on sache que ces dons ont été effectués en mémoire de M. L. Renard-Grenson.

De même, le compte rendu de la séance du 30 mars 1919 (ibidem) a omis de signaler les paroles que le Président prononça en souvenir de MM. E. Baar, Félix Frésart et Ad. Laloux, respectivement membre correspondant et membres associés de l'Institut, décédés.

Nomination. — Une nomination à laquelle beaucoup de Liégeois et particulièrement les membres de notre Institut applaudiront sincèrement, est celle de M. Jos. Brassinne, notre savant collègue, en qualité de bibliothécaire en chef de l'Université de Liége. Nous lui adressons nos plus cordiales félicitations.

Distinction. — C'est avec un égal plaisir que chacun aura appris que notre si dévoué conservateur, Jean Servais, vient d'être honoré du titre de Chevalier de l'Ordre de la Couronne. Il faut voir là la récompense des services tout particuliers que notre ami a rendus à la chose publique en ces dernières années.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT: 5-00 FR. PAR AN

LE NUMÉRO : O FR. 50

pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois: Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 25 juillet 1919

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

Sont présents: MM. de Buggenoms, président; Micha, vice-président; Delheid, secrétaire; Magnette, directeur des publications; Servais, conservateur; Pholien, trésorier; Pirlet et Breuer, secrétaires-adjoints; Gérimont. conservateur-adjoint; MM. Brassinne, De Puydt, Defrécheux, Charles Fraipont, Ghilain, Gobert, Jaspar, Lahaye, Ledru, Max Lohest, membres effectifs; MM. Bidlot, Bogaert, Bourgault, Bouvy, de Coune, Couvreux, Dufour, F. Dumont, Hamelius, Mlle Küntziger, MM. Ledent, Loiselet, Poullet, Stockis, Smeets, Sacré, et Van Huele, membres correspondants ou associés.

- I. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de juin, qui est adopté sans observation.
- II. Correspondance. La correspondance adressée à l'Institut est communiquée à l'Assemblée.
- III. Legs du commandant Brixke. M. De Puydt annonce l'entrée au Musée des nombreux objets constituant le legs du commandant Brixhe. Pour expliquer les attaches du donateur à notre ville, il retrace en quelques mots la généalogie de la famille Brixhe, issue de Jean-Guillaume Brixhe, député de Liége au Conseil des 500 en l'an VII (voir plus loin p. 58).

IV Donation en mémoire de J Wagner, mort pour la Patrie. — En mémoire de son regretté neveu, M. Jean Wagner, M. De Puydt fait don au Musée d'une peinture sur verre (verre églomisé) du XVIe siècle.

M. le Président adresse de vifs remercîments à M. De Puydt, dont il annonce à l'Assemblée la nomination de chevalier de la Légion d'honneur et qu'au nom de l'Institut il félicite chaleureusement. (Applaudissements prolongés).

La parole est ensuite donnée à M. Couvreux, qui documente l'Assemblée sur la technique des peintures sur verre et sur la grande valeur du don fait par M. De Puydt.

V. Communication de M. le Professeur Hamelius: Les voyages de Jean de Mandeville. — M. le Président remercie le conférencier et lui dit avec quel vif intérêt l'Assemblée a entendu son étude sur Mandeville. Il saisit cette occasion pour féliciter M. Hamelius de sa récente nomination de profes eur ordinaire à l'Université de Liège. (Applaudissements).

A la demande de M. Hamelius, sa communication donne lieu à un long échange de vues entre lui et MM. Brassinne, Gobert et Lahaye.

VI. Election d'un membre correspondant. — M. Lucien Baar est élu membre correspondant.

VII. Election de membres associés. — M. l'Abbé Roosbeck, M. le Docteur Streel et M. De Cuyper sont élus membres associés.

VIII. Présentation de membres associés. — L'Assemblée prend acte de la présentation de MM. A. de Sauvage et J. Mossay.

IX. Affaires diverses. — M. Jaspar donne lecture de la ttres qu'il a adressées à l'Administration communale au sujet de la conservation d'immeubles présentant quelque intérêt archéologique et des précautions à prendre dans l'application des arrêtés anciens en matière d'alignement. Cette lecture donne lieu à une longue discussion, au cours de laquelle il est signalé nombre d'immeubles anciens menacés de destruction; spécialement: la maison de Soer, place St-Michel, la maison formant l'angle de la rue Féronstrée et de la place Maghin, ainsi que la maison portant le nº 18 de la rue Vinâve d'Ile. Comme résultat pratique de la discussion, il est décidé que le Bureau se mettra en rapport avec la Commission des monuments de la province de Liège et examinera de commun accord avec cette commission les moyens les plus efficaces pour remédier à la situation.

M. le Président, avant de lever la séance, rappelle aux membres que, suivant l'usage, les réunions sont suspendues pendant les mois d'août et de septembre ; il les engage à mettre à profit ce temps de vacances pour préparer des travaux à publier dans la *Chronique archéologique*.

La séance est levée à 6 h. 45.

Le Blason de la ville de Liège

Notre collègue, M. Eug. Polain, a bien voulu rédiger, sous forme d'une lettre aux Président et Membres de l'Institut archéologique liégeois, la note que nos lecteurs trouveront reproduite ci-dessous. Nous croyons que nous leur aurons rendu service, en ne déposant pas purement et simplement cette intéressante notice dans les archives de la Société, comme l'aurait désiré son auteur. C'eût été dommage, car la question traitée par notre savant confrère, par le fait seul qu'elle prête à controverses et à d'instructifs échanges de vues, mérite la publicité la plus large possible.

Messieurs les Président et Membres de l'Institut archéologique liégeois.

Dans le numéro de juillet 1919 de la Chronique archéologique a paru un articulet où l'on critiquait, comme une nouveauté sans traditions dans notre histoire, le fait d'avoir placé sur le blason de la ville de Liège, à l'occasion de la remise de la décoration de la Légion d'honneur, une couronne murale. L'auteur de l'article en question proposait au contraire que l'on timbrât notre blason de la couronne de ses anciens princes-évêques et, prêchant même d'exemple, il composaun blason, formé d'une targe à l'allemande couronnée du bonnet à retroussis d'hermine des princes de l'Empire et entourée de guirlandes de feuillage, avec la décoration de la Légion d'honneur en dessous. Critique pour critique il est impossible d'admettre, héraldiquement parlant, que l'on timbre d'une couronne une targe de chevalier, c'est-à-dire un bouclier; c'est un heaume que l'on doit y placer. Et puis, comment imaginer une targe de chevalier pour le blason d'une ville? Passons sur l'anachronisme héraldique qui consiste à placer sous une targe de chevalier la croix de chevalier de la Légion d'honneur, alors que jadis on plaçait l'écusson en cœur de la décoration, comme cela se voit fréquemment dans les blasons des chevaliers de Malte, de l'Ordre Teutonique et des chevaliers de Saint-Louis. Quant aux teuilles de chêne, emblème moderne (xviiie siècle), on les trouve avec la couronne murale sur les armes des villes auxquelles cet honneur a été déféré, mais on ne les trouve pas sous des targes de chevaliers, dont les garnitures sont les lambrequins du heaume.

Cela n'est rien encore : ce qui est plus grave, c'est le bonnet de prince de l'Empire. Remarquez que ce n'est pas une couronne, mais un bonnet carré comme celui que portent nos ecclésiastiques, bonnet dont les côtes à crêtes sont garnies de galons d'or et de perles et le haut orné d'un globe.

C'est proprement le bonnet des princes électeurs ecclésiastiques, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, celui de l'Electeur de Cologne. Ce sont les princes de la maison de Bavière qui l'ont introduit chez nous à la fin du XVIe siècle, en même temps que le titre d'Altesse donné au prince.

Mais si ce bonnet, emblème du pouvoir temporel du prince, peut figurer sur notre blason, c'est une question à discuter. Au xvIIe siècle (voyez les monnaies), il figure sur les armoiries : sur celles de Ferdinand, de Maximilien-Henri, de Joseph-Clément et de Jean-Théodore en ce qui concerne les Bavarois, et sur celles de Georges-Louis de Berghes (qui n'était pas Electeur de Cologne mais a pris le bonnet par suite de l'usage établi). Ce bonnet figure sur les armes propres du prince. En effet, c'est son titre qui lui donne droit à ce bonnet, et dès lors il en timbre ses armes. Parfois le bonnet en question figure sur les armes de la Principauté, c'est-à-dire sur le blason à cinq quartiers qui est devenu le blason de la province de Liège et sur lesquelles on a, par raison de souvenir historique, maintenu ce bonnet comme on a maintenu la couronne ducale du Brabant ou du Limbourg, la couronne de comte souverain à Namur, en Hainaut et en Flandre, etc. Sur les armes de la Principauté tout entière, on comprend le bonnet de prince de l'Empire comme on comprend la couronne royale sur les armes de Belgique; c'est la couronne du souverain sur les armes du pays entier sur lequel il règne.

Mais ce qui n'est vrai ni héraldiquement, ni historiquement, c'est de mettre ce bonnet sur le blason de la *Cité* de Liège. Est-ce qu'on met la couronne royale de Belgique sur nos armes locales, par hasard?

Et s'il se pouvait que les morts pussent parler, se relever, vous auriez vu certainement les Beeckman, les de Bex, les de Chestret, les Fabri se dresser indignés hors de leurs tombeaux pour venir arracher de leurs hampes ces blasons malencontreux où l'on avait placé au-dessus des armes hautaines,

c'est-à-dire souveraines de la bonne Cité, la marque de la soumission à un pouvoir que nos vieux bourgmestres, jaloux de leurs franchises, et de leurs libertés, n'ont jamais voulu reconnaître Ils voulaient bien admettre le pouvoir spirituel de l'évêque et ne faisaient nulle difficulté de voir la mitre et la crosse sur les armes de la Cité, ville épiscopale. Mais le bonnet de prince du Saint-Empire, emblème étranger, emblème d'un pouvoir détesté, mais c'est comme si l'on avait coiffé Guillaume Tell du chapeau de Gessler!

La Cité n'aurait jamais admis ce qu'elle aurait considéré comme une insulte à la franchise; le Chapitre de St-Lambert eût considéré le fait comme une usurpation et les échevins eussent certainement prononcé le bannissement de l'auteur de ces blasons. Heureux s'il n'avait pas fini sur l'échafaud, place du Marché! Il ne faut pas rire de cela: on ne riait pas des emblèmes jadis, car ils avaient une valeur politique et juridique qu'ils ont perdue aujourd'hui, et c'était un crime contre la sûreté de l'Etat (crimen majestatis) que de les changer.

Quant à la couronne murale, laissez-moi vous dire qu'elle est parfaitement à sa place et bien justifiée sur notre blason et que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle y est. On n'a commencé à en donner aux villes qu'au xviile siècle en France, et c'était un honneur décerné par le roi. Ceh i-ci, en donnant la couronne murale à une ville qui s'était distinguée dans une guerre, lui donnait en outre le droit de porter en chef dans ses armes les armes du Roi. Par exemple, la ville de Paris, au chef cousu d'azur semé de fleurs de lis d'or (armes de France), Tournai (au chef de France), Lyon, Marseille, etc., etc. Toutes ces villes portent la couronne murale. A Liège, c'est encore un souverain français qui, usant du même pouvoir et de la même manière, donna à notre cité la couronne murale et le chef aux armes du prince. En effet, Napoléon, en souvenir de la bataille de 1793, lui octrova la couronne murale et le droit de porter un chef cousu de gueules à trois abeilles d'or (armes de l'Empereur).

Donc, ce n'est pas une nouveauté pour Liège d'avoir la couronne murale : elle la possède légalement en vertu d'un acte du souverain d'alors. Le gouvernement hollandais avait

supprimé le chef et remplaçé la couronne murale par une couronne ducale qui n'avait pas de raison d'être...Peu importe, d'ailleurs : il suffit de démontrer que la couronne murale sur notre blason est parfaitement justifiée ; qu'elle y a été placée jadis légitimement et légalement, dans des circonstances analogues à celles qui se présentent aujourd'hui et pour de semblables raisons.

Cela suffit pour justifier historiquement cette couronne et rejeter surtout ce bonnet d'Electeur qui, lui, est un contresens à quelque point de vue qu'on puisse le considérer.

18 octobre 1919.

Eug. POLAIN.

Jean-Guillaume Brixhe

Au moment où notre Musée vient de s'enrichir du legs du commandant Paul Brixhe, il nous paraît intéressant de publier le document ci-dessous (¹). C'est la biographie du révolutionnaire spadois, Jean-Guillaume Brixhe, rédigée et écrite entièrement de la main de son fils aîné, Godefroid Brixhe, avocat-général près la Cour d'appel de Liége dont le commandant Paul Brixhe était le petit-fils. Nous nous bornons à transcrire textuellement.

Souvenir à jamais douloureux. — Le 25 février 1807, à 2 heures ½ après midi, la Parque cruelle trancha le fil des jours du plus tendre, du plus cher, du plus honoré des pères, Jean-Guillaume Brixhe. Il était né à Spa le 27 juillet 1758 ; il s'était marié le ... et avait eu neuf enfants, 7 garçons et 2 filles ; desquels enfants 7 étaient vivants à sa mort. Dès sa jeunesse il avait eu le gout le plus distingué pour les lettres et il s'y était appliqué de lui même. La science du bareau fut celle qu'il affectionna, aussi s'y livra-t-il de bonne heure. En décembre 1777 il fut admis procureur à la Cour de Justice de Spa; en février de l'année 1780, immatriculé notaire public du Pays de Liége ; à la révolution qui éclata au Pays

⁽¹) Ce document appartient à M. le Major H. Dupont-Soubre, descendant, lui aussi, de Jean-Guillaume Brixhe. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous le confier et nous en permettre la publication.

de Liége et de Franchimont en août 1789, choisi Bourgmestre de la communa de Spa, par l'assemblée des notables. Ensuite il fut nommé membre de l'assemblée représentative de Franchimont; en 1790 élu député suppléant de l'Etat Tiers du Pays de Liége; en 1791 (Le Prince Evêque de Liége étant réintégré par la force des bayonnettes autrichiennes) proscrit par la commission impériale, comme étant un des quatorze premiers chefs de la révolution Liégeoise et s'étant en conséquence refugié en France, il y fut l'un des membres du comité général des Belges et Liégeois unis, lequel comité traitait avec le gouvernement et les généraux français. Lors de l'invasion de la Belgique et du Pays de Liége par l'armée républicaine, commandée par Dumouriez, il fut réintégré membre de la municipalité de Spa, et d'abord élu par le Peuple Député à l'administration générale du Pays de Liége, comme étant l'un des plus chauds partisans de la Révolution française et des plus prononcés pour la réunion pure et simple du Pays à la France alors Republique. A la fatale retraite de Dumouriez ayant été obligé de se refugier encore en France, il fut employé à Paris dans les bureaux de la verification générale des assignats; en Prairial an deux le comité de salut public, des finances et assignats réunis le nomma verificateur dans les departements du Nord et des Ardennes ; et, par divers arrêtés des représentants du Peuple, il fut envoyé dans la même qualité, à la suite des armées, dans les Pays conquis, fonction qu'il a remplie jusqu'à la suppression des assignats. A cette époque il commença à exercer les fonctions de défenseur officieux près des Tribunaux civils et criminels des Dept3 de l'Ourthe, Sambre & Meuse et Meuse inférieure. En l'an six l'assemblée Electorale le nomma administrateur du Départt; en l'an sept ses concitoyens le choisirent pour leur representant au conseil des cinq cents et il en fut exclu par la loi du 19 Brumaire an 8. Revenu à Liége avec sa nombreuse famille en Ventose même année, il y reprit et continua sa profession de défenseur officieux. Le 27 Frimaire an neuf le premier Consul le nomma Avoué près le Tribunal d'appel séant à Liége. Enfin le 18 fructidor en 13 il avait obtenu un diplôme de Licencié à lui delivré par les Directeurs et Professeurs de l'Ecole de Droit de Paris ; toujours il se distingua dans sa profession. Les agitations continuelles, les peines, les soucis cuisants qu'il n'avait presque jamais cessé d'eprouver, avaient porté l'atteinte la plus terrible à son tempéramment et il temoignait souvent à sa chère épouse, à ses enfants, à ses amis la crainte qu'il avait de quitter trop tot la vie pour le bien être de sa famille — cette crainte s'est malheureusement réalisée! La douleur que me causa cet évènement, douleur que je ressentirai sans cesse est inexprimable!! J'étais son meilleur ami! Jamais homme ne fut plus généralement et plus sincèrement regretté que lui et en effet il méritait de l'être: il ne cessa d'être bon fils, bon époux, bon père & citoyen vertueux.

(signé) G. Brixhe.

Pour copie conforme:

1. D.

A propos d'une Note sur les Rouleaux des Morts

Le dernier numéro de la Chronique archéologique contient (pp. 47-48) un article de M. Gessler donnant une nouvelle interprétation d'un distique extrait d'un rouleau funéraire de 1051 et relatif aux caractères de la nationalité liégeoise. Mon confrère s'est efforcé de préciser le sens de ce passage et donne une traduction différente de celle que j'avais proposée. Il a négligé malheureusement de comparer le fameux distique, formant le début d'une série de pièces écrites sans doute par des religieux appartenant à la cathédrale de Saint-Lambert, avec les textes analogues insérés dans le même rouleau et dont plusieurs émanent de membres d'abbayes ou d'églises comprises dans l'ancien diocèse de Liège. Les auteurs de ces textes prennent très souvent le soin de renseigner les destinataires, en l'espèce les moines de Saint-Martin-du-Canigou (dans les Pyrénées orientales), sur la situation géographique de la localité qu'ils habitent. Voici, par exemple, comment débute un des interprètes du chapitre de Saint-Servais de Maestricht:

> Nos pars Teutonicae nutrit paenultima terrae; Trajectum colimus, porro Mosam bibimus (1).

De la comparaison de ces textes, il résulte que le clerc liégeois a visé essentiellement à « situer » le « territoire » de la communauté

⁽¹⁾ Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle, éd. L. Delisle, p. 95.

au nom de laquelle il écrit. En tête de son morceau figure le mot Legia, puis on lit immédiatement :

Gallia nos imos et habet Germania primos, Amborum neutrum nos et utrumque sumus (1).

Cela signifie « littéralement » :

La Gaule nous a comme les derniers (c'est-à-dire placés à l'extrémité) et la Germanie comme les premiers (c'est-à-dire placés au commencement); nous ne sommes aucun des deux et tous les deux.

Ce qui a induit en erreur M. Gessler, c'est la place occupée par le mot nos dans le second vers. Elle s'explique tout naturellement par les besoins de la versification. Il a attaché sans doute aussi une certaine importance à la virgule intercalée erronément dans ce vers par l'éditeur des Rouleaux des morts. Cette malencontreuse virgule rompt l'unité du vers, qui doit se lire d'un seul tenant : le verbe sumus régit en effet aussi bien neutrum que utrumque et par conséquent la conjonction et relie ces deux termes vraiment corrélatifs et non pas nos et utrumque (2).

La construction française de la phrase en question serait :

Nos sumus neuter amborum et utrumque.

Je crois donc pouvoir maintenir la traduction que j'avais proposée : « Nous ne sommes ni Gaulois ni Germains ; nous tenons à la fois des uns et des autres ».

H. VANDER LINDEN.

Le Jardin de la maison Curtius

La ville de Liège, qui a fait restaurer avec tant de soin la Maison Curtius, ne pourrait-elle achever son œuvre, en rétablissant dans le style du temps les jardins du Musée archéologique?

Ce jardin se compose de deux rectangles: l'un situé entre l'entrée et la loge du concierge, l'autre derrière la Maison Curtius. Dans le premier rectangle se trouve un grand arbre, juché actuellement sur une motte, dans une position telle que ses racines sortent de terre, ce qui amènera infailliblement sa mort. Il serait préférable à cette place de surélever le sol de 30 à 40 centimètres par une muraille rectangulaire, couronnée d'une balustrade, sur laquelle

- (1) Je supprime la virgule placée erronément entre neutrum et nos dans l'édition de L. Delisle.
- (2) Une indication fournie par L. Delisle dans l'index joint aux Rouleaux des morts aurait pu mettre M. Gessler sur la voie du sens véritable de ce distique. Au mot « Liège » (p. 515), le savant éditeur a ajouté : « située sur la frontière de la Gaule et de la Germanie ».

on pourrait placer des vases à fleurs. Un escalier par devant donnerait accès à cette terrasse, décorée de mosaïques de fleurs.

Le second rectangle pourrait également être décoré d'un parterre

de forme régulière, en mosaïques de fleurs.

Les parterres seraient bordés de buis nains, avec par ci par là une plante plus haute, comme des agaves, des juccas, des fougères, etc.; aux coins se dresseraient des lauriers en pyramide ou en boules.

Des lauriers, citronniers ou grenadiers — suivant la vieille mode liégeoise(¹), devraient être placés devant chaque pilier de la cour, et au milieu de chaque arcade serait pendue une corbeille de fleurs. Ce ne serait ni difficile à faire ni coûteux. Nos jardiniers de la ville sont assez habiles pour mener à bien ce travail.

Eug. POLAIN.

Petite Chronique Archéologique

A Huy. — Il existe à Statte-Huy une maison contiguë au presbytère et datant de 1627, airsi que l'indique la façade. Elle attire les regards par une tourelle d'angle ainsi que par une potale contenant l'effigie d'un saint. Cette construction, malheureusement modernisée en partie et recouverte d'une intempestive couleur jaune, était habitée au XVIIe siècle par un bourgmestre de Huy, Barthélemy Masson, qui l'aurait fait bâtir. C'est ce magistrat qui fit ériger, malgré une violente opposition, l'hôtel de ville de Huy.

Or, des descendants de ce bourgmestre sont alliés à la famille Solvay, et celle-ci, voulant conserver la maison dont nous parlons, a décidé de l'offrir à la Ville pour y créer un musée. Ce don est accompagné d'une somme de 20.000 francs, destinée à restaurer cette intéressante bâtisse et à lui rendre son cachet primitif.

Voilà une nouvelle qui réjouira les amis du vieux Huy.

R. D.

A Huy. Vente d'un château princier. — On vient d'exposer en vente le château des princes de Ligne, l'une des plus belles demeures seigneuriales de la région.

Sis à la Neuville-sous-Huy, en un site admirable, sur une boucle de la Meuse, le château des de Ligne, superbe construction Louis XIII, a vraiment grande allure. Vendu à un groupe financier peu après la mort du prince Charles, celui-là le remet en vente aujourd'hui.

⁽¹⁾ Il existe des volumes sur l'architecture des jardins à cette époque.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT: 5-00 FR. PAR AN

LE NUMÉRO : O FR. 50

pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois: Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 26 octobre 1919

La séance est ouverte à 10 h. 45, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

42 membres sont présents: MM. de Buggenoms, président; Micha, vice-président; Delheid, secrétaire; Magnette, directeur des publications; Servais, conservateur; Pholien, trésorier; Pirlot, secrétaire-adjoint et Gérimont, conservateur-adjoint; MM. Brassinne, Coenen, Defrecheux, De Puydt, Gobert, L. Halkin et Rasquin, membres effectifs; MM. Bage, de Beer, Bidlot, Bourgault, Couvreux, Dewez, Dufour, F. Dumont, Dupont, Evrard, Hamelius, Henroz, Mlle Küntziger, MM. Laumont, Ledent, Leenaerts, colonel Marcin, Neys, Poullet, Rigo, Sacré, Simonis, Smeets, Ch. Thonet, major Thonet, Van Ormelingen, membres correspondants ou associés.

Excusés : MM. Hamal-Nandrin, Ch. Fraipont, Wibin et de Lannov.

I. Lecture du procès-verbal. — Après lecture, le procès-verbal est adopté sans observation.

M. le Président, au nom de l'Institut, adresse de chaleureuses félicitations à MM. Servais, Le Paige, Halkin, Closon et Hamelius, à l'occasion de leur nomination ou promotion dans les ordres nationaux, et à M. Brassinne, pour sa nomination de bibliothécaire en chef, avec rang de professeur extraordinaire.

II. Correspondance. — Le Secrétaire communique à l'assemblée la correspondance reçue depuis la dernière séance.

- 111. Publications. M. Magnette, directeur des publications, annonce qu'il croit bien publier cette année encore deux numéros de la Chronique et le second fascicule du Bulletin de 1914. Il propose M. Breuer comme rapporteur, en remplacement de M. L. Renard, pour le travail de MM. Wibin et Davin sur les fouilles d'Amay. L'assemblée approuve cette proposition.
- IV. Communication de M. Gobert. Rectifications historiques locales. M. le Président remercie et félicite M. Gobert, puis donne la parole à M. Hamélius, qui désire faire certaines réserves sur les points de la causerie de M. Gobert qui se rapportent à Jean de Mandeville.
- V. Election de membres associés. MM. Joseph Mossay et Adrien de Sauvage sont élus membres associés.
- VI. Présentation de membres associés. L'assemblée prend acte de la présentation de M. le docteur Félix Putzeys, professeur à l'Université de Liége, de M. Paul Stasse, avocat à Liége, et de Mme Veuve Jean Charlier, d'Etterbeek.
- VII. Affaires diverses. M. le Major Thonet demande que l'Institut intervienne auprès de l'autorité militaire et de la Commission des monuments pour sauver la poterne d'entrée de la Chartreuse, qui est menacée de destruction. Adopté.

M. Brassinne dépose une motion dans laquelle l'Institut manifeste ses regrets de voir les mutilations que subit l'ancien hôtel

des comtes de Looz (Maison de Soer). — Adopté.

M. Halkin informe l'assemblée qu'il s'est constitué à Liége un Comité qui a pour but l'érection d'un monument à la mémoire des fusillés de la Chartreuse sur l'emplacement où ces victimes sont tombées, et il propose une motion appuyant le but poursuivi par ce Comité. — Adopté.

Le texte de ces motions est annexé au présent procès-verbal. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. ½.

MOTIONS

- 1º « L'Institut archéologique Liégeois déplore les mutilations subies par l'ancien hôtel de Soer, autrefois hôtel des comtes de Looz, monument rangé dans la 2me classe des édifices civils privés, situé à Liège, place St-Michel, à l'angle de la rue Haute-Sauvenière;
- « Regrette que ce monument n'aît pas été acquis pour cause d'utilité publique, soit par la Ville, soit par la Province, soit par l'Etat,
- « Et exprime le vœu que dans l'avenir les Pouvoirs Publics fassent tout ce qui est possible pour assurer la conservation et la restauration de ce rare et précieux spécimen de l'architecture mosane.

- « La présente motion sera transmise au Conseil communal de Liège, à la Députation permanente du Conseil provincial de Liége, à la Commission royale des Monuments et des Sites à Bruxelles et à la section liégeoise des membres correspondants de la dite Commission. »
- 2º « L'Institut Archéologique Liégeois, réuni en assemblée générale le 26 octobre 1919, se ralliant à la proposition de M. Léon Halkin, applaudit à l'initiative patriotique prise par le Comité du Bastion des fusillés de la Chartreuse et émet le vœu qu'un monument soit érigé sur ce sol désormais sacré, pour commémorer dignement l'héroïsme des cinquante civils qui y sont tombés victimes de la barbarie allemande. »

Le Christ en buis de la Basilique Saint-Martin, à Liège.

Œuvre signée de Jean Del Cour (1627-1707)

Un peu perdu dans les lointains du chœur de notre imposante Basilique (1) — où il repose, côté de l'épitre, sur une crédence de pierre, — l'intéressant Crucifix, auquel nous consacrons cette notice, n'a fait l'objet, jusqu'à ce jour, d'aucune étude descriptive, si brève fût-elle.

Cependant, il n'est pas méconnu : en 1909, les organisateurs de l'Exposition des Œuvres de Jean Del Cour lui réservaient une place au Palais des Beaux-Arts, et, dès cette époque, le plus récent biographe de l'artiste le signalait par deux fois (°) à l'attention du public.

Grâce à la cordiale obligeance de feu l'abbé Galand, le regretté doyen de Saint-Martin, il nous a été loisible d'analyser longuement ce beau Christ en bois de buis. La composition, dans les moindres détails, nous en a paru remarquable.

- (1) Collégiale jusqu'en 1796-97, paroissiale Primaire depuis 1803, l'église Saint-Martin fut créée Basilique par bref de S.S. Léon XIII, en date du 9 mai 1886.
- (2) Abbé J. Moret. Notice sur Jean Del Cour, sculpteur liègeois et Catalogue de l'Exposition des Œuvres de Jean Del Cour, Liège, imprimerie Bénard, 1909. Le Christ qui nous occupe se trouve mentionné à la page 26 de la Notice et à la page 25 du Catalogue, mais ni dans l'un ni dans l'autre de ces opuscules on ne fait allusion à la signature qu'il porte et dont nous reproduisons l'empreinte au cours de ce travail.

La tête, couronnée d'épines, s'est affaissée sur l'épaule droite : le Grand Crucifié est mort (1) ; les yeux sont clos ; les cavités orbitaires se sont approfondies; le nez s'est aminci; les joues se creusent; les pommettes saillent. Les lèvres, serrées sans contraction, conservent, sous la moustache tombante, les plis atténués d'une lassitude réelle et d'une vague amertume : mélancolie peut-être des haines souffertes, des hontes éprouvées, des injustices subjes : mélancolie sans doute « d'être venu chez les siens et d'avoir passé incompris par les siens » (2)... Les ronces cruelles, encerclant les tempes, et, par le fait même, racourcissant le front, relevant, rapprochant les sourcils, accentuent, semble-t-il, la tristesse du visage. Cependant — et malgré les stigmates du martyre quelle ineffable douceur émane de cette figure! Une sérénité d'au delà — celle qui dut suivre la Consummatum est s'y étale et s'en dégage...

Tristesse sereine, telle est bien l'expression de la physionomie ; antithèse plus malaisée mille fois à produire au ciseau qu'à traduire par la plume. Aussi, l'excellence de son exécution contribue-t-elle à la gloire de Del Cour, dont elle établit, sans réserve, la hauteur de pensée et la souplesse de mains.

Cette souplesse de mains se manifeste encore — et peutêtre davantage — dans le *réalisme idéalisé* (autre antithèse) de chacun des détails : sur la tête du Christ, les cheveux, séparés par une ligne médiane, volontairement irrégulière, forment un double réseau de légères onculations qui, écrasées bientôt par la couronne d'épines, débordent par-dessous, d'un côté en une seule boucle s'étalant sur l'épaule, de l'autre en masse épaisse, rejetée en arrière, découvrant une partie de l'oreille, le cou ployé, l'épaule meurtrie. La barbe, assez courte, se divise, sous le menton, en deux pointes souples qui vu l'inclinaison de la tête, effleurent la poitrine. Les mains,

⁽¹) Parfois l'Homme-Dieu nous est représenté dans les convulsions suprêmes du supplice : tel, par exemple, à la Basilique Saint-Martin, un Christ d'ivoire dont nous parlerons dans une prochaine *Chronique*.

⁽²⁾ Évangile selon saint Jean, ch. 1, vers. 10-11 : « Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez lui, et les siens ne l'ont pas reçu. »

clouées par le milieu des paumes, ont perdu l'horrible crispation des trois heures d'agonie : les doigts, d'une impeccable finesse de taille, sont étendus au trois-quart sans nulle rigidité. Les muscles — spécialement ceux du cou, des poignets et des jambes — offrent un relief accentué. L'épigastre se creuse entre la double saillie des côtes, dont le squelette, sur les faces latérales du torse, se perçoit sans exagération. Les rotules et les malléoles jaillissent violemment, prêtes à trouer la peau (voy. fig. 1).

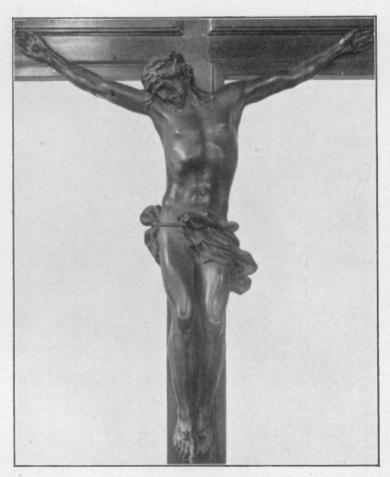


Fig. 1.

Le Christ en buis de la Basilique St-Martin à Liège.

Les pieds sont juxtaposés, mais, par suite d'un retrait de jambe, le pied droit s'appuie légèrement sur le gauche.

La marque du coup de lance, dont fut ouvert le côté du Sauveur, n'a pas été indiquée par l'artiste.

Le *perizonium*, très fouillé — maintenu par une corde serrante, si bien tressée qu'on la croirait de chanvre, — s'ouvre sur la cuisse droite, pour couvrir largement la cuisse gauche en un *drapé* plein d'élégance.

Chaque détail, on le voit, affirme la maîtrise de l'artiste, et l'ensemble donne un effet d'autant plus saisissant, que les deux siècles et demi qui ont passé sur cette belle œuvre lui ont laissé une claire patine aux lumineux reflets.

D'autre part, chose étonnante pour un Christ qui sert au culte (¹), nulle détérioration grave n'est à déplorer : un mince éclat dans la couronne d'épines, au côté gauche de la tête, et c'est tout.

La croix, en bois teinté de noir et dont la plate-bande s'encadre d'un rebord rainuré, ne porte pas, au sommet, l'inscription trilingue souvent résumée par la tradition romaine en ces lettres capitales : I. N. R. I.

Le socle, également teinté de noir, sans sculptures, mais largement mouluré dans le beau style *Louis XIV*, repose sur quatre petits pieds en forme de boules aplaties ; jadis il dut avoir six pieds : on peut voir aujourd'hui encore l'emplacement des boules manquantes.

*

La hauteur de l'ensemble (croix enchâssée dans le socle) est de 1^m175 (voy. fig. 2).

La hauteur du Christ est de 0m407.

L'écartement des mains est de 0^m365.

La proportion anatomique entre la hauteur du corps et la largeur donnée par l'écartement des mains est parfaitement gardée : il est de règle, en effet, que la mesure obtenue par l'écartement des mains (bras bien étendus) correspond, chez

(¹) Tous les ans, au Vendredi Saint, entre l'office du matin et la messe des Présanctifiés, c'est ce Christ que l'on utilise à la Basilique pour les cérémonies de l'Ostension et de l'Adoration de la Croix.

un homme normal, à la hauteur totale. Or ici, si l'on tient compte du fléchissement du corps — dont le poids porte sur les bras et tend, de ce fait, à raccourcir l'écartement des mains, — le rapport de 0^m365 à 0^m407 est d'une exactitude rigoureuse.

L'allure du perizonium aurait suffi déjà
à faire attribuer cette
belle œuvre à Del
Cour; mais nous possédons une preuve, et
une preuve absolue,
de son authenticité:
à hauteur des reins,
et précisément sur le
perizonium, qui y est
ébauché, le Christ
porte en creux cette
signature:

11. DELC

loannes Del Cour! Sans doute, le nom est inachevé, mais qu'importe? A cette époque les artistes ne signaient guère leurs compositions et, lorsqu'ils les signaient,



Fig. 2. Le Christ en buis de la Basilique St-Martin (ensemble).

c'était le plus souvent par de simples initiales. Au reste, un imposteur aurait placé la signature le plus visiblement possible; ici, au contraire, on ne peut la trouver qu'en détachant le Christ de la croix.

* *

En terminant cette notice, il nous a paru nécessaire de rapprocher du Christ de Saint-Martin les rares sculptures du même genre, de dimensions analogues et de même bois, dues au ciseau de Jean Del Cour ou qui lui sont attribuées.

Dans notre vieille cité, nous en connaissons trois : le Crucifix déposé par la Ville au *Musée Archéologique Liégeois* et qui provient du legs de Bronckart-Grandjean (¹) ; le Christ qui appartint jadis au sculpteur-ornemaniste Michel Herman (1766-1819) et que possède aujourd'hui notre distingué collègue M. Jean Servais (²) ; enfin, un très beau Crucifix au presbytère de l'église Sainte-Croix (³).

Ces deux derniers présentent un intérêt spécial: l'un porte, pense-t-on, la signature de Del Cour; l'on se souvient en effet, dans la famille Servais-Herman, y avoir remarqué autrefois le nom célèbre de notre artiste; actuellement, comme il ne serait guère possible de détacher le Christ de la croix, nous n'avons pu déterminer ni la place ni le caractère de la dite signature. L'autre — le Christ du presbytère Sainte-Croix, —un peu plus petit que celui de Saint-Martin (4), lui ressemble infiniment : même attitude générale, même

- (¹) Ce Crucifix se trouve signalé par M. l'Abbé Moret à la p. 25 de son Catalogue de l'Exposition des Œuvres de Jean Del Cour et à la p. 27 de sa Notice sur Jean Del Cour. Dans ce dernier travail, l'auteur en donne, planche 11, une très heureuse reproduction photographique qu'il dut à l'obligeance du Docteur Charles Mathieu.
- (2) Jean Servais. Christ en buis, œuvre de Jean Del Cour, dans Chronique Archéologique du Pays de Liège, juillet 1913, p. 71. M. Servais nous conte, en sa notice, l'intéressante histoire de son beau Crucifix.
- (3) Mentionné par M. l'Abbé Moret, à la p. 25 de son Catalogue, mais passé sous silence dans la Nomenclature de sa Notice.
- (4) La hauteur totale de la croix enchâssée dans le socle est de ()m900. Du sommet de la tête à l'extrémité des pieds, le Christ mesure ()m355. L'écartement des mains est de ()m295.

perfection anatomique, même finesse de détails. même pression de tristesse sereine (voy. fig. 3). Mais, sur cette œuvre — où l'artiste n'a plus omis, au côté du Sauveur, la plaie qu'y fit la lance du cavalier romain, l'on ne perçoit nulle signature (1). De plus, la patine du temps, marquée en clair sur le beau Christ de Saint-Martin, a pris ici des tons de bronze, et de bronze très foncé. Et ce sont là les seuls, les minimes détails qui différencient la sculpture de la Basilique de celle du presbytère Sainte-Croix.

En comparant le Crucifix de Saint-Martin d'avec ceux qui lui étaient apparentés, nous en sommes arrivés à conclure que Jean Del Cour — créateur d'un type

(1) Il nous a été facile de nous en assurer en détachant le Christ de la croix.



Fig. 3. Le Christ en buis du Presbytère Sainte-Croix.

de Vierge — fut également, et sans conteste, le créateur d'un type de Christ. Avant lui l'art Gothique, dans sa farouche conception des Christs en croix, avait exagéré les douloureuses empreintes ; la Renaissance, au contraire, avait paru vouloir en atténuer les traces (¹). Del Cour, véritable novateur, rendit tout à la fois, en un fondu parfait, les marques de la Passion et la détente de l'éternel repos : le visage de ses Christs reflète en effet — nous l'avons constaté — un mélange de tristesse et de sérénité. Et ce mélange honore le grand artiste liégeois, il proclame avec certitude sa puissante imagination. La Tristesse est un souvenir : elle rappelle les angoisses récemment endurées. La Sérénité est un présage : elle annonce l'étonnant, le glorieux, le tout prochain triomphe de la Résurrection...

Max Fraipont.

Notes de Numismatique.

Médaillier du Musée archéologique.

Acquisitions et dons en 1919.

Les séries liégeoises se sont augmentées de pièces rares, parmi lesquelles :

Deux heaumes de Jean de Bavière, provenant d'une trouvaille récente faite à Amsterdam (de Chestret, 292). — Une pièce de Louis de Bourbon, d'un huitième de patard (de Chestret n° 361). — Le « postulat » d'or de Jean de Horn, portant le titre d'*Electus confirmatus*, frappé en 1485. — Un grand denier d'Erard de la Marck de 1522 (de Chestret n° 440). — Un patard de Georges d'Autriche (de Chestret 492). — Un second exemplaire du double ducat d'or de 1724,

(¹) Les corps vergetés, meurtris, pantelants, si chers au Moyen Age, répugnèrent peu à peu au goût rubénien du XVIIe siècle; aussi, à cette époque, les artistes donnèrent assez souvent à leurs Christs des chairs fermes et des muscles vigoureux. Sans doute, il ne faut pas généraliser : nous connaissons beaucoup de Christs renaissance qui sont des Christs souffrants — et nous en décrirons; mais il arrive parfois que, même dans ces œuvres, c'est seule l'expression du visage qui est douloureuse; le corps n'y est pas traité comme celui d'un homme qui aurait gravi les stations du Calvaire.

sede vacante. — Un curieux essai monétaire en argent du ducat d'or de 1744, sede vacante.

Citons, d'autre part, une cocarde de la Révolution liégeoise, en soie brodée aux couleurs vert et blanc (Franchimont), portant un perron brodé d'or, les lettres LG et la date : 18 août 1789.

La plupart de ces pièces ont été acquises sur la libéralité Eugène Dumont.

Comme don, une belle médaille d'argent, gravée à l'occasion de la fondation d'un établissement pour les pauvres de Soumagne en 1787, portant les armoiries du comte d'Oultremont et de son épouse.

Le médaillier s'est, en outre, enrichi d'une série complète de médailles de la Révolution belge de 1830, faisant partie du legs de feu M. Brixhe. Ces médailles sont classées d'après le livre de Guioth.

Ce même legs comprend une collection de médailles du règne de Léopold ler et une série des chemins de fer, canaux, etc., plus une suite se rapportant aux guerres de Louis XIV et de Louis XV.

Les vitrines montrent aussi un superbe écrin avec 3 médailles, — or, argent et bronze, — exemplaires de la médaille par Georges Petit, offerte par la Ville de Liège à M. Raymond Poincaré lors de la remise de la Croix de la Légion d'Honneur à la Ville.

Trouvailles de monnaies liégeoises.

Millen, près de Tongres. — Notre confrère, M. le Chevalier Marcel Schaetzen, possède un petit dépôt de deniers d'argent du XIIe au XIIIe siècle, trouvé à Millen en 1916.

Il comprend 152 deniers de Hugues de Pierrepont (1200-1229), 16 deniers de Henri Ier de Brabant et 3 deniers de convention de Jean d'Aps et de Henri de Brabant. Il s'y trouve aussi quatre deniers différents inédits de Hugues de Pierrepont, chacun en exemplaires multiples. M. Schaetzen en publiera la description dans la *Revue Belge de Numismatique* et nous consacrera, sans aucun doute, une notice pour la *Chronique*.

Fouron-le-Comte. — Dans la ferme de M. Lhom, en 1918, sous le pavement d'une porcherie, on mit au jour un pot de

terre contenant environ mille monnaies d'argent, dont la plus récente est de 1639 : ce trésor se composait principalement d'escalins du Brabant, d'Albert et Isabelle et de Philippe IV. Je n'y ai remarqué qu'une seule monnaie liégeoise, de Ferdinand de Bavière, rare mais fruste (de Chestret, nº 595). En plus, 18 monnaies d'or, entre autres 5 ducats aux bustes affrontés (Espagne, Zélande) ; 2 nobles d'or d'Edouard III d'Angleterre ; 1 noble d'or de Campen (Hollande) ; 2 couronnes d'or de Louis XIII, etc.

Trouvailles de Stora Sojdeby-Gotland.

2308 monnaies d'argent; trésor enterré vers l'an 1100; entre autres plusieurs monnaies liégeoises impériales, de Henri II (1002-1024), Conrad II (1024-1039) et de Réginard (1025-1038) (1).

Numismatique liégeoise, par le baron Chestret de Hanesse.

Ce magistral ouvrage parut en 1890; un supplément fut publié par son auteur en 1900, où il décrit quarante nouvelles pièces.

Depuis lors, un grand nombre de monnaies inédites et de variétés importantes, formant une centaine de pièces, ont vu le jour. Elles proviennent de trouvailles heureuses ou étaient restées dans des collections particulières. La Revue Belge de Numismatique en a décrit un certain nombre ; la vente Piat, en 1910, en a révélé plusieurs ; à la séance de la Société Royale de Numismatique à Liège, en juillet 1914, MM. Naveau et le chanoine Gaillard en ont présenté 9 ; d'autres collections publiques et privées en renferment de nombreuses. Etant donnés tous ces éléments, plusieurs numismates se proposent de publier une suite au livre de de Chestret. Souhaitons qu'ils soient les dignes continuateurs du savant qui les a précédés.

Avis aux Membres

Nous prions instamment les membres de l'Institut Archéologique Liégeois qui auraient changé de domicile depuis 1913-1914, de bien vouloir faire connaître sans retard à M. le Secrétaire (Maison Curtius) leur nouvelle adresse.

(1) Voir R. B. de Numismatique, 1919, p. 129.

TABLE DES MATIÈRES

| 1914-1918 | 1 |
|---|----|
| Lucien Renard | 3 |
| La Fondation D'Archis et le quartier d'Outre-Meuse | 10 |
| Nécrologie. | 13 |
| Nos monuments et la guerre | 15 |
| Procès-verbaux des séances tenues de 1914-1919. | 16 |
| Note sur les Rouleaux des Morts | 23 |
| Dalle de marbre blanc aux armes des époux de Clerx. (Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège, | |
| nº LXXXIV) | 24 |
| Petite chronique archéologique : Réouverture du Musée | |
| archéologique liégeois. — Notre vieille Halle aux | |
| viandes. — Le Perron, le jour de la signature de l'ar- | |
| mistice. — Démolitions. — Evangelische Garnisons- | |
| kirche. | 26 |
| Bibliographie. — Excursions. — Varia | |
| Procès-verbal de la séance du 30 mai 1919 | 33 |
| Verreries liégeoises. (Inventaire archéologique de l'ancien | |
| pays de Liège, nº LXXV) | 36 |
| Petite chronique archéologique : Legs Renard-Grenson | |
| Les Armes de Liège et la Légion d'Honneur Dona- | |
| tion Béthune | 39 |
| Procès-verbal de la séance du 27 juin 1919. | 41 |
| Deux lettres inédites de Velbruck | 43 |
| A propos d'une Note sur les Rouleaux des Morts | 47 |
| La Restauration en architecture | 48 |
| Derniers Etablissements liégeois classés par la Com- | |
| mission royale des Monuments et des Sites | 50 |
| Petite Chronique archéologique et Varia | 52 |
| | |

| Procès-verbal de la séance du 25 juillet 1919 | 53 |
|--|----|
| Le Blason de la Ville de Liège | 55 |
| Jean-Guillaume Brixhe | 58 |
| A propos d'une Note sur les Rouleaux des Morts | 60 |
| Le Jardin de la Maison Curtius. | 61 |
| Petite Chronique archéologique : A Huy. — Vente d'un Château princier | 62 |
| Procès-verbal de la séance du 26 octobre 1919 (par erreur 53 bis) | 63 |
| Le Christ en buis de la Basilique Saint-Martin à Liège. Œuvre signée de Jean Del Cour (1627-1707) (par erreur 55 ^{bis}). | 63 |
| Notes de Numismatique. Médaillier du Musée archéolo- gique. Acquisitions et dons en 1919 (par erreur 62 ^{bis}) | 72 |
| Avis aux membres (par erreur 64bis) | 74 |

ADDENDA

Les notices constituant la suite de l'Inventaire archéologique du pays de Liège insérées aux pages 24 et 36 doivent porter respectivement les numéros LXXXIII et LXXXIV.

ERRATA

Page 51 Ligne 4, au lieu de : Wod, lisez : Woot.

Ibid. Ligne 6, au lieu de : Witters, lisez : Wittert.

Ibid. Ligne 22, au lieu de : Minimes, lisez : Mineurs.

Pages 53 et suiv. du nº 6 doivent être paginées 63 et suiv.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR

NOMS D'AUTEURS

| Bourgault, Camille - Nos monuments et la guerre | 15 |
|--|----|
| - Notre vieille Halle aux viandes | 27 |
| — Le Perron, le jour de la signature de l'armistice. | 28 |
| — Démolitions | 28 |
| - Evangelische Garnisonskirche | 29 |
| - Les armoiries de Liège et la Légion d'Honneur. | 40 |
| Delheid, Jules Jean-Guillaume Brixhe | 58 |
| Dubois, René A Huy | 62 |
| Fraipont, Max Le Christ en buis de la Basilique de | |
| Saint-Martin à Liège. Œuvre de Jean Del Cour. | 65 |
| Gérimont, Maurice Notes de Numismatique. Médaillier | |
| du Musée archéologique. Acquisitions et dons | |
| en 1919 | 72 |
| Gessler, Jean. — A propos d'une Note sur les Rouleaux | |
| des Morts | 47 |
| Ghilain, Gustave. — Dalle de marbre aux armes des | 7, |
| époux de Clerx | 24 |
| Gobert, Théodore. — La Fondation D'Archis et le quartier | |
| d'Outre-Meuse. | 10 |
| Magnette, Félix. — Lucien Renard | 3 |
| Micha, Alfred. — La Restauration en architecture | 48 |
| | 43 |
| Mossay, Joseph. — Deux lettres inédites de Velbruck. | |
| Pholien, Florent. — Verreries liégeoises | 36 |
| Polain, Eugène. — Le Blason de la Ville de Liège | 55 |
| - Le Jardin de la Maison Curtius | 61 |
| Renard, Lucien. — 1914-1918 | 01 |
| Vander Linden, Herman Note sur les Rouleaux des | |
| Morts | 23 |